

ALBAYANE

du samedi 25 au dimanche 26 juillet 2020

N°13802

Prix : 4 DH - 1 Euro

Hausse des cas graves et des décès

Khalid Ait Taleb :

« Pas de mutation génétique du Covid-19 »

Aucune mutation génétique n'explique l'augmentation des cas graves et les décès liés au coronavirus (Covid-19) enregistrés dans certaines villes du Royaume, notamment à Tanger, a affirmé vendredi à Rabat le ministre de la Santé Khalid Ait Taleb.

«La situation épidémiologique au Maroc ne diffère aucunement de la situation à l'échelle internationale. Certes, nous avons des taux et des indicateurs qui sont très intéressants et encourageants, néanmoins nous avons constaté ces derniers temps l'apparition de cas graves et un nombre de décès en hausse à Tanger par rapport à d'autres villes comme Fès, Casablanca et Marrakech», a-t-il expliqué.

Il a dans ce sens souligné que «le génome de souches du coronavirus détecté au Maroc n'a connu aucune mutation puisque c'est la souche qui existait et qui circulait depuis le début de la pandémie et que nous retrouvons même chez les personnes asymptomatiques».

Le ministre a, à cet effet, fait observer que des études ont montré que depuis le début de la 3ème phase de la levée du confinement, nous avons constaté un relâchement dans le respect des mesures d'hygiène et barrières», a-t-il ajouté. Ce relâchement, a relevé Ait Taleb, a permis d'exposer au virus une population qui est quand même vulnérable et d'un certain âge ou qui souffre de maladies sous-jacentes ou de comorbidité. Il a à cet égard insisté sur le respect des mesures sanitaires qui demeurent la panacée aujourd'hui pour pouvoir stopper la propagation de la Covid-19, en particulier en cette période estivale et à la veille de certaines festivités comme l'Aid Al Adha, et de se conformer aux mesures barrières.-



Avec une nouvelle carte offrant 50% de réduction **Aid Al Adha-Eté: l'ONCF lance un plan spécial de circulation des trains**

L'ONCF a annoncé jeudi le lancement, à partir du lundi 27 juillet, un plan spécial de transport pour accompagner, dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire et de confort, les déplacements des voyageurs durant les périodes Aid Al Adha et estivale. Inscrit dans le cadre de l'adaptation de l'Office à l'évolution de la demande, ce plan comporte la programmation, en plus des trains réguliers, de trains supplémentaires notamment sur les axes les plus sollicités, le renforcement des équipes chargées de l'accueil et l'orientation des voyageurs dans les gares et à bord des trains, indique un communiqué de l'ONCF. L'Office rappelle que la circulation des

trains s'effectuera dans le respect strict des mesures de sécurité sanitaire ... Par ailleurs et pour soutenir aussi bien les voyages individuels comme de groupe (jusqu'à 5 voyageurs), l'ONCF lance une carte "inédite" offrant un nombre de voyage illimité avec une réduction "exceptionnelle" de 50% sur les trains 'Al Atlas' et 30% sur les trains 'Al Boraq' (hors trajet de proximité), annonce l'Office. Commercialisée au tarif attractif de 199 Dh, et avec une validité d'un (1) mois. L'Office invite, par ailleurs, les voyageurs souhaitant plus d'information à consulter ses portails www.oncf-voages.ma et www.oncf.ma ainsi que son Centre de Relation Client au 2255.

Abolition de la peine de mort

Le SG du PPS s'entretient avec une délégation de la coalition marocaine



(Ph: Redouane Moussa)

Le Secrétaire général du Parti du Progrès et du Socialisme, Mohamed Nabil Benabdallah a reçu, jeudi soir au siège national du parti à Rabat, une délégation de la coalition marocaine pour l'abolition de la peine de mort, conduite par son président, le bâtonnier Abderrahim El Jamaï, venue demander le soutien du PPS à son plaidoyer en faveur du respect du droit à la vie et d'autres dossiers à

caractère humanitaire. Dans ce cadre, le Secrétaire Général a salué l'initiative de la coalition de lancer cette campagne de défense des droits humains, en prévision de la célébration de la Journée mondiale contre la peine de mort (10 octobre) et a rassuré de nouveau l'organisation du soutien de son parti et de sa disposition à porter toutes les initiatives visant à la défense des droits de l'homme.

P. 4

Concertations pour un mouvement citoyen

Le PPS accueille l'association « DAMIR »



(Ph: Redouane Moussa)

■ M'Barek Tafsi

Le Secrétaire Général du Parti du Progrès et du Socialisme, Mohammed Nabil Benabdallah, accompagné des membres du bureau politique, Touria Skalli, Charafat aïalal, Karim Taj et Azzouz Senhaji a reçu, jeudi soir au siège national du parti, une délégation du mouvement « DAMIR », composée du président du collectif Salah El Ouadie et des membres Omar Benmoussa et Ahmed Assid.

P. 4

La prévention contre la Covid-19

Pas de prière de Aid Al Adha dans les moussalas et les mosquées

La prévention contre le nouveau coronavirus (covid-19) ne permet pas l'accomplissement de la prière de Aid Al Adha dans les moussalas et les mosquées, a annoncé vendredi le ministère des Habous et des Affaires islamiques, précisant que cette prière peut être accomplie à domicile. Dans un communiqué, le ministère rappelle aux citoyens et citoyennes que la prévention contre le nouveau coronavirus ne permet pas l'accomplissement de la prière de Aid Al Adha dans les moussalas et les mosquées, que cette prière peut être accomplie à domicile et que le prêche n'est pas une condition.

Le temps de la prière commence une demi-heure après le lever du soleil jusqu'à midi, a ajouté la même source.

Météo

Temps chaud de vendredi à mardi dans plusieurs provinces du Royaume

Un temps chaud est prévu de vendredi à mardi dans plusieurs provinces du Royaume, avec des températures oscillant entre 41 et 45°C, a annoncé vendredi la Direction générale de la météorologie (DGM). Des températures allant de 42 à 45°C sont attendues de vendredi à mardi dans les provinces d'Aousserd, Assa-Zag, Boujdour, Es-Semara, Oued Ed-Dahab, Tata et Zagora, a indiqué la DGM dans un bulletin météorologique spécial de niveau orange. Des températures de 41 à 43°C sont prévues le samedi et dimanche à Taroudant, Errachidia, Beni-mellal, Khénifra, Kelaa des Sraghna, Fquih Ben Salah, Khémisset, Khouribga, Taounate, Moulay-Yakoub, Chefchaouen, Ouezzane, Fès, Sefrou, Guercif, Taza, Oujda-Angad, Ouarzazate et Taourirt, a précisé la même source.

dossier P.B-15

Secteur culturel

Quel plan de relance post-Covid-19 ?

■ Mohamed Nait Youssef

Une période difficile. Une impasse. Aux temps de la pandémie, l'écosystème de la création et de la production culturelle au Maroc a été profondément impacté par la crise inédite et sans précédent ayant décimé les quatre coins du monde. Fragilisé à cause de la Covid-19, le secteur des industries culturelles, créatives (ICC) a été le premier à être touché par Coronavirus. En effet, suite aux mesures préventives prises par le gouvernement marocain pour stopper la propagation de la pandémie, de nombreuses manifestations artistiques et culturelles ont été reportées, des festivals ont été annulés, des théâtres et des salles de cinéma ont été fermés et des projets ajournés... En gros, c'est toute une chaîne qui est mise à genoux. Ainsi, selon les derniers chiffres de la Fédération des industries culturelles et créatives (FICC) de la CGEM, les pertes des industries culturelles et créatives sont estimées à 2 milliards de dirhams, 100 000 emplois ont été directement impactés et 1100 entreprises ont accusé 70% de baisse de leur chiffre d'affaires en moyenne. Des chiffres parlants voire alarmants invitant à mener une réflexion sérieuse et profonde sur l'avenir du secteur, sa réforme et sa restructura-

tion en créant des synergies avec les différents professionnels du secteur et acteurs concernés. D'où, à priori, le développement des Industries créatives et culturelles et d'une économie de la culture solide, la modernisation du secteur afin de répondre aux attentes par le renforcement de l'arsenal juridique et se pencher sur les grands chantiers de la protection sociale des artistes et de la digitalisation de la culture et des arts afin de donner plus de visibilité aux œuvres et artistes marocains ici et ailleurs. Quel avenir alors pour les ICC après la crise? Quel plan de relance post-Covid-19? Qu'en est-il de la structuration du secteur des ICC dont les retombées seront bénéfiques sur l'économie nationale? Peut-on réfléchir à un nouveau modèle culturel? Ce sont entre autres des questions d'actualité auxquelles les professionnels essaient d'y répondre dans le cadre de ce dossier.



sommaire

Brahim El Mazned

« Pour à un réel New Deal pour la culture au Maroc »

P. 13

Mohamed Mansouri Idrissi, président du SMAPP

«L'arrêt de travail a mis à genoux les arts plastiques»

P. 13

Messaoud Bouhcine, président du SMPAD

«La création nécessite une réglementation»

P. 14

Neila Tazi, présidente de la FICC

«La culture souffre et le potentiel créatif est freiné»

P. 15

Mehdi Qotbi, président de la FNM

« Réfléchir à un nouveau modèle culturel »

P. 15

A cause de la Pandémie, de la déflation mondiale et de la sécheresse

Benchaâboun : « l'économie nationale subira trois chocs »

L'économie nationale va subir trois chocs engendrés par la forte déflation de l'économie mondiale, les mesures préventives contre le covid-19 et la succession de deux années de sécheresse, a assuré, jeudi à Rabat, le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration, M. Mohammed Benchaâboun.



Dans le point de presse ayant suivi le conseil de gouvernement, le ministre délégué chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, M. Driss Ouauicha, a fait savoir que M. Benchaâboun s'est appesanti, lors d'un exposé sur la situation économique à fin juin et les perspectives pour fin 2020, sur les principaux développements sur les scènes internationale et nationale sur fond de la crise sans précédent liée au Covid-19 et ses répercussions sur l'économie marocaine. Selon le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration, l'économie nationale fera face à trois chocs dus à la forte déflation de l'économie mondiale, aux mesures sanitaires liées au Covid-19 et à la succession de deux années de sécheresse, notant que le taux de

croissance de l'économie marocaine accusera une déflation d'environ 5 %, pour la première fois depuis fin des années 1990, alors que les équilibres macroéconomiques vont être fortement impactés, notamment en ce qui concerne le déficit du budget et du compte courant de la balance des paiements. S'agissant des échanges extérieurs, M. Benchaâboun a indiqué que le déficit commercial s'est amélioré à fin juin, alors que les transferts des marocains résidant à l'étranger et les revenus du tourisme et des investissements étrangers ont accusé un net repli, notant, néanmoins, que les réserves en devises se sont améliorées à la faveur de la mobilisation des financements étrangers, au moment où le marché des changes s'est stabilisé sans intervention aucune de Bank Al Maghrib.

Il a prédit, dans ce sens, que le déficit du compte courant de la balance des paiements à fin 2020 atteindra 8 % du PIB, alors que, relativement aux finances publiques, le ministre a fait savoir que la mise en œuvre, à fin juin 2020, de la loi de finance fait ressortir une nette baisse des ressources fiscales comparativement aux estimations préliminaires, alors que les dépenses sont au même niveau que les estimations, grâce aux mesures prises pour soutenir l'économie nationale. Il a relevé qu'au vu de ces développements, le déficit budgétaire s'établirait à 7,5 % et le taux d'endettement à 75,5 % du PIB. Toutes ces estimations demeurent toutefois tributaires des risques liés à l'évolution de l'épidémie à coronavirus lors des prochains mois, a nuancé le ministre.



A vrai dire

Saoudi El Amalki

Le lilas fané à Agadir !

À maintes reprises, on a déjà évoqué la problématique des citoyens dont les résidences ne sont pas encore délivrées. Partout dans le pays, ce phénomène qui ne cesse de tracasser les concernés, prend des tournures, de plus en plus tragiques. Les promoteurs immobiliers, pointés du doigt pour une bonne partie, faillent aux engagements, à la grande déception des acquéreurs qui ne savent pas souvent à quel saint se vouer. Dans la présente chronique, on citerait le cas déplorable du projet des villas économiques semi-finis, baptisé « Lilas », sis au quartier Mohammedi à Agadir. Cette opération dont le coup d'envoi fut lancé en 2008, s'est entachée de dysfonctionnements criards. Au départ, le projet fut scindé en trois unités distinctes, ensuite on a procédé à l'inscription des bénéficiaires, en exigeant un premier acompte de plus de 10% de la valeur globale estimative de chaque unité résidentielle, révélant une disparité d'un attributaire à l'autre. Pour des raisons obscures, on annulait les deux autres unités pour n'en garder qu'une seule, générant, pour la même occasion, des incidences néfastes sur la forme et le contenu de l'unité conservée pour le programme.

Il est à rappeler que le projet s'insère dans le cadre de ce qu'on appelle le foncier en construction, régi par la loi 44-00, du 3.10.2002 et amendé par la loi 12-207, du 18.2.2016. Mais, il semble bien que le promoteur national ne s'est pas du tout conformé aux dispositions de la loi-procédure en parution au bulletin officiel de l'exécutif numéro 6440. Il est à indiquer que les bénéficiaires se sont constitués en un collectif légal en vue de défendre leurs droits légitimes. A ce propos, ils ont déjà émis une doléance, en mi-décembre dernier, dans laquelle ils rappellent leur interlocuteur les dispositions de la loi en vigueur. Durant une décennie d'attente fastidieuse, les plaignants n'ont jamais eu de céder de revendiquer leur droit, à travers des réunions avec les directions successives du promoteur national ainsi que moult requêtes transmises aux diverses institutions concernées.

Après de longs sévices, le projet a enfin vu le jour, à l'horizon de 2019, sans que le promoteur n'ait fait d'initiative relative à l'offre en faveur des adhérents hormis la missive adressée le 15.10.2018, selon laquelle la société annonce la réalisation de 80% des travaux et demande aux bénéficiaires de 15% de prélevés du prix de vente et, en contrepartie, ils versent 80% de la valeur intégrale, avant le 18.12.2018. Toutefois, cette offre qui ne couvre nullement les dix années de préjudices, est parvenue à une minorité, alors que la majorité s'en est trouvée hors du délai sus cité. Compte tenu de cette situation désolante, l'association réclame la mise à sa disposition du prix officiel et définitif de l'unité de résidence, prenant en considération la différence due au retard du projet, ainsi que le prélèvement sur le prix intégral, en guise d'indemnité aux préjudices causés, durant plus de dix ans. Enfin, ils demandent l'octroi des contrats préliminaires pour s'adjuger les crédits bancaires dans les conditions optimales.

Covid-19/Fonds spécial

Les ministres font don du 1/5e de leurs salaires

Le Conseil de gouvernement, réuni jeudi à Rabat, a décidé de faire don du 1/5ème des salaires, du mois d'août jusqu'à la fin de l'année en cours, de l'ensemble des membres du gouvernement au profit du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du nouveau coronavirus (covid-19).

Cette décision consacre l'esprit de solidarité dont a fait preuve toute la société marocaine sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI, a souligné Driss Ouauicha.

Ce don, poursuit-il, constitue également une contribution de la part des membres du gouvernement aux efforts consentis pour faire face à cette pandémie qui nécessite davantage de mobilisation et d'engagement en vue d'atténuer ses répercussions économiques et sociales.

Dès le 2e jour de l'Aid Al Adha

DGPAR : les familles autorisées à apporter des denrées alimentaires aux détenus

Les familles des pensionnaires dans l'ensemble des établissements pénitentiaires seront autorisées d'apporter des denrées alimentaires dès le deuxième jour de l'Aid Al Adha, a annoncé vendredi la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR).

"Compte tenu des conditions exceptionnelles actuelles qui requièrent la prise d'une série de précautions et de mesures préventives pour faire face à la propagation du nouveau coronavirus, les familles des pensionnaires dans l'ensemble des établissements pénitentiaires seront autorisées à apporter des denrées alimentaires dès le deuxième jour de l'Aid Al Adha", indique la DGAPR dans un

communiqué, précisant que cette autorisation est également valable durant les jours programmés pour chaque établissement pénitentiaire.

Les familles seront uniquement autorisées à remettre le panier des denrées à leurs proches parmi les pensionnaires, sans visites, ni dépôt d'argent, d'habits ou d'autres objets, souligne la même source.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'avènement de l'Aid Al Adha et conformément à la décision de la DGAPR d'exclure les célébrations religieuses de l'interdiction du dépôt de panier, eu égard à l'importance de cette occasion et de son impact à la fois sur

le moral des pensionnaires et sur la préservation des relations et des liens familiaux.

Les établissements pénitentiaires offriront toutes les facilités nécessaires aux pensionnaires pour prendre contact avec leurs familles en vue de les informer du rendez-vous prévu et des conditions nécessaires pour apporter le panier, fait savoir le communiqué.

La DGAPR appelle l'ensemble des familles des pensionnaires à adhérer de manière sérieuse et responsable à cette opération et de participer de façon effective à sa réussite, dans le strict respect des mesures préventives contre la covid-19 et ce pour la sécurité sanitaire de la population carcérale.

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur

Le SG du PPS s'entretient avec une délégation de la coalition marocaine pour l'abolition de la peine de mort

Le Secrétaire général du Parti du Progrès et du Socialisme, Mohamed Nabil Benabdallah a reçu, jeudi soir au siège national du parti à Rabat, une délégation de la coalition marocaine pour l'abolition de la peine de mort, conduite par son président, le bâtonnier Abderrahim El Jamaï, venue demander le soutien du PPS à son plaidoyer en faveur du respect du droit à la vie et d'autres dossiers à caractère humanitaire.

■ M'Barek TAFSI

Dans ce cadre, le Secrétaire Général a salué l'initiative de la coalition de lancer cette campagne de défense des droits humains, en prévision de la célébration de la

Journée mondiale contre la peine de mort (10 octobre) et a rassuré de nouveau l'organisation du soutien de son parti et de sa disposition à porter toutes les initiatives visant à la défense des droits de l'homme.

Il a toutefois appelé à la préparation du terrain pour faire en sorte que le climat et les conditions soient plus propices pour avancer sur tous les dossiers concernant les droits de l'homme et le droit à la vie et pour faciliter aussi la tâche de portage politique de tels dossiers.

Pour sa part, le président de la coalition, le bâtonnier El Jamaï a indiqué que son mouvement compte beaucoup sur le soutien du PPS pour porter leurs revendications au niveau politique et en particulier au niveau législatif.

Exposant la situation dans le pays, il a indiqué que des dizaines de condamnés attendent toujours dans le couloir de la mort et que quelque 32 d'entre eux ont heureusement été graciés en une seule fois par Sa Majesté le Roi, Mohammed VI, qui n'a jamais signé jusqu'ici



Photos : Redouane Moussa

une exécution.

Il a également estimé que l'abolition de cette peine n'est pas une affaire de religion. Mieux encore, elle n'est pas contraire aux préceptes religieux, a-t-il dit. C'est pourquoi, deux tiers (2/3) des pays musulmans dans le monde l'ont abolie dont le dernier en date est le Tchad, a-t-il dit.

Evoquant le sort du code pénal et de la procédure pénale, il a estimé que leur amendement s'impose

pour les mettre à niveau des dispositions de la Constitution de 2011 et des Conventions internationales, ratifiées par le Royaume pour les rendre moins répressifs.

Il a appelé dans ce sens à l'adoption de peines alternatives pour décongestionner les prisons marocaines, qui ont été malheureusement dépassées, au cours de la période de confinement sanitaire, pendant laquelle quelque 90.000 personnes ont été arrêtées en une

quinzaine de jours.

Ont pris part à ce débat outre les membres du Bureau politique du PPS, Charafat Afaïlal et Azzouz Senhaji, les membres des réseaux contre la peine de mort de la coalition : Hammadi Malni (avocats et des avocats), Fatima Mazzi Gouaima (parlementaires), Nezha Skalli (parlementaires), Hakima Ajajou (journalistes) et Mohamed Ahdate du secrétariat de la coalition.



Concertations pour un mouvement citoyen

Le PPS accueille l'association « DAMIR »



Photos : Redouane Moussa

■ M'Barek TAFSI

Le Secrétaire Général du Parti du Progrès et du Socialisme, Mohammed

Nabil Benabdallah, accompagné des membres du bureau politique, Touria Skalli, Charafat afaïlal, Karim Taj et Azzouz Senhaji a reçu, jeudi soir au siège national du parti, une délégation du

mouvement « DAMIR », composée du président du collectif Salah El Ouadié et des membres Omar Benmoussa et Ahmed Assid.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la reprise des concertations lancées en mars dernier par le PPS, mais interrompues depuis par la pandémie liée à la Covid-19, pour la création d'un mouvement citoyen et social qui se veut être une dynamique et une plateforme de débats, d'échanges et de production d'idées et de projets pour servir l'œuvre de modernisation, de démocratisation et de progrès du pays.

Une telle initiative n'a rien à voir avec les préparatifs électoraux. A travers cette ancienne idée, l'on aspire à ce que toutes les bonnes volontés se prennent en charge pour fédérer leurs énergies et animer le débat pour mieux servir la démocratie, les intérêts du

pays et son avenir, a d'emblée souligné le SG du PPS, qui a exprimé ses regrets devant la démission des intellectuels. Lui répondant, Salah El Ouadié a convenu que le pays a effectivement besoin d'une force moderniste, en particulier en cette période de flottement. C'est ce que

prône d'ailleurs le mouvement Damir dans ses textes fondateurs, a-t-il rappelé. Un riche débat a sanctionné cette rencontre avec la participation des membres des deux délégations, qui a porté sur divers sujets et les perspectives d'avenir dans le pays.



Chambre des conseillers

La session d'avril se distingue par l'adoption du mécanisme de vote électronique

La session d'avril de l'année législative 2019-2020, s'est distinguée par l'adoption par la Chambre des conseillers, du mécanisme de vote électronique à distance pour la première fois dans l'histoire de l'action législative, a affirmé le président de la Chambre des conseillers Hakim Benchamach.

Intervenant lors de la séance de clôture de la session d'avril de l'année législative 2019-2020, M. Benchamach a relevé que cette session a été marquée par l'adoption, pour la première fois dans l'histoire de l'action parlementaire marocaine du mécanisme de vote à distance via une application dédiée selon une approche intégrée.

Cette initiative intervient dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 60 de la Constitution, dans son premier chapitre qui stipule que le droit de vote des membres est un droit personnel qui ne peut être délégué, et l'article 175 du règlement intérieur de la Chambre, qui stipule que le vote doit se dérouler en public et à main levée ou par le biais du dispositif électronique mis en place à cet effet, a-t-il relevé.

Il a, également, mis en avant le contexte exceptionnel de cette session parlementaire, marqué par la propagation de la pandémie de la COVID-19 et de ses répercussions

sociales, économiques et politiques sur la scène nationale et internationale, indiquant que l'institution législative a veillé à remplir toutes ses missions constitutionnelles et à s'adapter avec cette situation hors du commun.

Les mesures mises en place ont prouvé que la Chambre des conseillers est un partenaire essentiel et actif au côté de la Chambre des représentants et du gouvernement pour la lutte contre la propagation de la pandémie, a-t-il relevé, notant que cette deuxième session fut caractérisée par un esprit de responsabilité, un engagement sans faille et un travail acharné de la part de toutes les composantes de la Chambre.

Concernant le bilan législatif de la Chambre, M. Benchamach a souligné que cette session a été marquée par l'approbation de 20 textes législatifs, dont le projet de loi de finances rectificative (PLFR) au titre de l'année budgétaire 2020.

Bien que les commissions permanentes ont dû s'adapter aux évolutions de la propagation de la pandémie, la fréquence de leurs réunions ont demeuré constantes, a-t-il indiqué, poursuivant que la Chambre a tenu quelque 30 séances plénières, (soit près de 46 heures de travail), 32 réunions des commissions permanentes (75 heures de travail) et 4 réunions de la commission du règlement

intérieur de la Chambre (7 heures).

Par ailleurs, les différentes composantes de l'institution législatives ont présenté quelque 244 amendements aux différents textes étudiés par les commissions permanentes, a relevé le responsable, précisant que le gouvernement en a accepté 37.

Abordant le contrôle de l'action gouvernementale, le président de la Chambre a noté que les questions orales ont été une occasion pour les membres de la Chambre d'interagir avec le gouvernement sur l'évolution de la situation épidémiologique au Royaume, ainsi que toutes les mesures prises pour lutter contre ses répercussions, indiquant à cet égard que le Conseil a tenu 12 séances de questions orales lors de la session d'avril.

Dans ce sens, le président de l'institution législative a souligné que la Chambre des conseillers a tenu trois séances plénières consacrées à la présentation des réponses du chef de gouvernement aux questions relatives à la politique générale, conformément aux dispositions de l'article 100 de la Constitution, de même que la tenue d'une séance commune entre les deux Chambres du parlement dédiée à l'intervention du chef du gouvernement sur la thématique de "la gestion du confinement sanitaire pour l'après 20 mai", conformément aux dispo-

sitions de l'article 68 de la Constitution, ajoutant que sur le même registre, la Chambre a tenu une séance plénière pour débattre de cette déclaration, en application de l'article 273 du règlement intérieur de la Chambre. De même, le nombre de questions orales a atteint entre la session d'automne et de printemps quelque 246 questions, précisant que le gouvernement en a répondu à 163 au cours de 12 séances plénières.

En outre, les questions des conseillers se sont concentrées sur le secteur social (38%), économique (32%), les affaires intérieures et les infrastructures (18%), le domaine juridique, administratif et religieux (6%) et le secteur des affaires étrangères (6%), a précisé M. Benchamach, révélant que le nombre de questions écrites a atteint 808 questions, dont 320 ont reçu une réponse du gouvernement (près de 39%).

Sur le plan diplomatique, la Chambre des conseillers a poursuivi son action dans le cadre d'une feuille de route élaborée par le bureau de la Chambre sur la gestion du travail diplomatique dans un contexte d'urgence sanitaire liée à la propagation de la Covid-19, développant ainsi les moyens de travail à distance et établissant le cadre technique approprié pour les activités diplomatiques, conclut le responsable.

Trois questions à Mme Leila Farah Mokaddem, représentante de la BAD au Maroc

Le Maroc a enregistré une croissance soutenue sur la dernière décennie

“ La représentante résidente de la Banque africaine de développement (BAD) au Maroc, Leila Farah Mokaddem, livre, dans une interview exclusive à la MAP, son analyse de la dynamique de développement tous azimuts que connaît le Maroc durant ces dernières décennies, et revient sur la coopération qui date depuis plus d'un demi-siècle entre le Royaume et cette institution financière. En voici la teneur: Durant ces dernières décennies, le Maroc a engagé bon nombre de chantiers de développement. Quelle est votre appréciation de cette dynamique? ”

Une ambition, une vision et des résultats. Voilà l'esprit qui anime l'action de développement au Maroc impulsée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Le Maroc a su renforcer son attractivité, favoriser son émergence et consolider sa résilience.

L'attractivité avec un réseau d'infrastructures de classe mondiale. Que ce soit le complexe solaire Noor ou encore le port de Tanger Med en passant par le déploiement du TGV, le Royaume du Maroc est sur la voie de l'émergence. Cette émergence est le fruit de stratégies sectorielles ambitieuses, d'une diversification productive amorcée et d'un environnement des affaires qui s'améliore.

Le Maroc a su renforcer son intégration dans les chaînes de valeur industrielles mondiales. Il a pu développer un avantage comparatif dans des secteurs de pointe tels que l'automobile, l'aéronautique ou encore l'électronique, pour ne citer que ceux-là. Depuis 2017, la BAD soutient le plan d'accélération industrielle du Royaume à hauteur de 430 millions d'euros (M€). Nous appuyons également sa montée en puissance

dans les chaînes de valeur agricoles où nous avons apporté un financement de 200 M€. Nous accordons ainsi une attention particulière au développement des agropôles et l'appui aux jeunes entrepreneurs agricoles. Et la résilience en est le résultat: le Maroc a enregistré une croissance soutenue sur la dernière décennie de 3 à 4%.

Consolidation budgétaire, accélération des réformes fiscales et rationalisation des dépenses publiques avec une mobilisation importante des recettes fiscales, ce sont là les éléments qui ont favorisé la bonne tenue des fondamentaux et consolidé la résilience de l'économie marocaine, nécessaires en ces temps de crise.

Comment voyez-vous l'engagement du Royaume en faveur de l'intégration régionale en Afrique?

Le Maroc, c'est aussi un pays qui fait du continent africain une de ses plus grandes priorités. Le Royaume figure parmi les premiers investisseurs sur le continent où il est engagé dans une véritable dynamique d'intégration économique, commerciale et financière. Afin de promouvoir la relance et réussir la

sortie de crise, nous appuyons, dans cette perspective, les entreprises industrielles et exportatrices qui s'orientent vers le continent afin de créer des champions africains qui pourront pleinement tirer profit de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Votre partenariat avec le Royaume y a contribué. Pourriez-vous nous donner un aperçu de cette coopération qui date depuis plus d'un demi-siècle?

Le Maroc est un pays avec lequel nous entretenons d'excellentes relations depuis plus de cinquante ans. Avec près de 170 opérations pour un engagement total de plus de 10 milliards de dollars américains dans divers secteurs stratégiques, le Royaume est un partenaire clé de la Banque. Ne serait-ce que ces huit derniers mois, cinq nouvelles opérations ont vu le jour pour plus de 1,1 milliards de dollars de financement. La dernière opération en date de 264 millions d'euros vise à aider le pays dans sa riposte sanitaire et économique face à la pandémie du nouveau coronavirus (covid-19). Nous appuyons ainsi

les efforts du gouvernement pour renforcer le processus de dépistage et préserver des effets de la crise 4,3 millions de ménages du secteur informel et 800 000 salariés affiliés à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Par le biais de ces mesures, nous nous attendons à préserver 75% des emplois affectés par la crise. Plus de 200 millions de dollars soutiendront le renforcement et l'élargissement de la protection sociale au Maroc. Cela permettra d'étendre la couverture sociale aux personnes en situation de handicap, aux enfants et aux femmes vulnérables. L'objectif est de passer d'un taux de couverture d'assurance maladie obligatoire d'environ 60% de la population en 2018 à plus de 80% en 2023. On en voit bien l'importance en ce moment de crise sanitaire. Par ailleurs, 245 millions d'euros ont été mobilisés pour financer le programme de développement des réseaux de transport d'électricité et d'électrification rurale. Là aussi, l'objectif est de raccorder au réseau électrique plus de 16.000 ménages, répartis dans 720 villages à travers le royaume. Deux nouveaux projets viennent



accentuer la dimension inclusive de l'action de la Banque au Maroc. 220 millions de dollars américains ont été accordés au Royaume pour financer le programme d'appui à la compétitivité industrielle des régions. L'objectif est de développer les territoires grâce à de nouvelles infrastructures industrielles afin de renforcer la contribution des régions au processus national d'accélération industrielle. Aussi, 100 millions d'euros ont été débloqués en faveur du Fonds d'équipement communal pour mettre en place de nouvelles activités industrielles et améliorer la qualité des services publics en zones rurales. Ce partenariat Maroc-BAD est porteur de progrès. Entre 2008 et 2018, 3,5 millions de personnes ont eu un accès amélioré à l'eau potable et à l'assainisse-

ment. De même, 8,5 millions de personnes, dont plus de 4 millions de femmes, ont bénéficié de meilleurs services de santé. Dans le secteur de l'énergie, si stratégique, près de 7 millions de personnes se sont vues raccorder au réseau électrique. Plus encore, 16 millions de personnes ont pu disposer d'un meilleur accès aux infrastructures de transport. C'est une fierté pour la Banque d'évoquer ces résultats car, en définitive, nous avons pu contribuer à davantage améliorer les conditions de vie de millions de marocains. Au nom de la BAD, je renouvelle notre engagement total à accompagner l'élan de développement impulsé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, porteur d'une croissance durable et inclusive pour le Maroc et les Marocains.

Impact de la Covid 19 sur l'économie Chute vertigineuse des IDE et du transfert de devises



■ Karim Ben Amar

La pandémie liée au nouveau coronavirus covid-19 a impacté plusieurs secteurs d'activités au Maroc, dont le transfert des Marocains résidant à l'étranger (MRE). Par rapport à l'an passé, il a connu un repli important.

Les chiffres publiés par le ministre de l'Economie et de Finances sont peu reluisants, pandémie mondiale oblige. Les « recettes voyages » ont subi une chute vertigineuse de 28,9%. Les transferts d'argent des MRE vers le Maroc, principaux pourvoyeurs de devises, connaissent un repli de 11,4%.

Le secteur du tourisme est aussi durement impacté par la crise sanitaire. Cela se reflète sur l'évolution des « recettes voyages » qui permettent, hors période de pandémie, d'importantes entrées de devises.

Concernant les flux des investissements directs étrangers (IDE), ils atteignent 13 milliards de dirhams après les 6 premiers mois de l'année, soit en baisse de 20%, selon l'argentier du royaume. Pour Mohamed Benchaâboun, le Maroc parvient malgré la crise sanitaire à maintenir son attractivité pour les investissements étrangers bien que les IDE soient en baisse.

D'après la même source, les échanges extérieurs étant en berne, il est prévu pour 2020, une dégradation de 3,9 points de pourcentage du compte courant de la balance des paiements par rapport à son niveau enregistré en 2019.

Par ailleurs, le déficit du compte courant de la balance des paiements devrait ainsi atteindre 8% du PIB cette année, soit son niveau le plus élevé depuis 2012.



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle,
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Office National des Œuvres Universitaires, Sociales et Culturelles

AVIS DE CONCOURS ARCHITECTURAL N° : 01/ONOUSC/ 2020

Le 15 Octobre 2020 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de l'Office National des Œuvres Universitaires, Sociales et Culturelles sis à 65 Rue Tensift –Agdal Rabat à l'ouverture des plis des architectes relatifs au concours architectural pour : **La conception architecturale et le suivi des travaux de réalisation d'une Cité Universitaire à AL HOCEIMA.**

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au bureau 25 de l'Office National des Œuvres Universitaires, Sociales et culturelles sis à 65 Rue Tensift –Agdal Rabat. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 81 735 000,00 dhs HT (Quatre-vingt et un millions sept cent trente-cinq mille dirhams hors taxe).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 112, 116 et 120 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de l'Office National des Œuvres Universitaires, Sociales et culturelles sis à 65 Rue Tensift –Agdal Rabat ;
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

La date limite de réception des plis des offres des architectes est le **14 Octobre 2020 avant 16h30.**

Il est prévu une visite des lieux le 10/09/2020 à 11H00 à l'adresse suivante : 1km du centre d'AIT KAMRA AL HOCEIMA (voir plan topographique).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de concours architectural.

Fait à Rabat, le

La BERD accorde un prêt à la BCP en faveur des TPME

Bonne nouvelle pour les TPME marocaines. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) accorde un prêt de 100 millions de dollars à la Banque Centrale Populaire (BCP) pour répondre aux besoins en liquidités à cette catégorie des entreprises qui représentent 95% du tissu économique.

■ Kaoutar Khennach

Cette enveloppe, qui s'inscrit dans le cadre de la réponse de la banque de développement vise à atténuer l'impact de la pandémie de coronavirus sur l'économie marocaine, va permettre au groupe bancaire marocain de renforcer ses prêts aux entreprises privées locales», souligne la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, dans un message, diffusé jeudi 23 juillet 2020. La BERD indique que ce prêt est le deuxième du genre accordé au Maroc dans le cadre de l'Enveloppe de Solidarité de la banque européenne. Cette initiative de l'institution de financement du développement international va répondre aux besoins immédiats de financement à court terme des clients existants de la banque marocaine, et à renforcer la résilience du secteur financier au cours de cette période de crise liée à la pandémie de la covid-19.

Les fonds accordés par la BERD seront utilisés par la BCP pour renforcer son action en faveur des entreprises, dont les TPME qui ont enregistré une contraction de leur activité, matérialisée par une baisse sensible de leur chiffre d'affaires et de leur rentabilité. La BERD fait savoir qu'elle prévoit de consacrer l'ensemble de ses activités à la lutte contre les impacts économiques de la crise sanitaire Covid-19.

L'institution européenne ambitionne en effet de soutenir les économies des pays où elle opère, à hauteur d'une enveloppe prévisionnelle de l'ordre de 21 milliards d'euros sur la période 2020-2021.

La BERD rappelle qu'à ce jour, elle a investi 2,4 milliards d'euros au Maroc, à travers 65 projets.



Orange lance sa banque africaine



Orange, acteur majeur des télécoms en Afrique et au Moyen Orient, et NSIA, leader de la bancassurance, annoncent aujourd'hui le lancement des activités commerciales d'Orange Bank Africa à Abidjan en Côte d'Ivoire. Orange Bank Africa, dirigée par Jean-Louis Menann-Kouamé, a pour ambition de proposer aux clients une offre de crédit et d'épargne simple et accessible à tout moment depuis son mobile.

Orange Bank Africa répondra aux besoins d'une grande partie de la population, souvent exclue du monde bancaire classique, en lui permettant d'emprunter ou d'épargner de faibles montants essentiels pour leur quotidien. Dès son lancement, Orange Bank Africa proposera, à travers le canal Orange Money, une offre d'épargne et de micro crédit permettant d'emprunter à partir de 5.000 FCFA de façon instantanée depuis son mobile.

La stratégie d'Orange dans les services financiers mobiles en Afrique vise à offrir des solutions accessibles au plus grand nombre quel que soit leur niveau de revenu ou leur lieu d'habitation. Ainsi, l'objectif d'Orange Bank Africa est de devenir l'acteur de référence de l'inclusion financière en Afrique de l'Ouest.

Stéphane Richard, Président Directeur Général d'Orange a déclaré: « Les nouvelles technologies sont nécessaires pour renforcer l'inclusion financière et soutenir le développement écono-

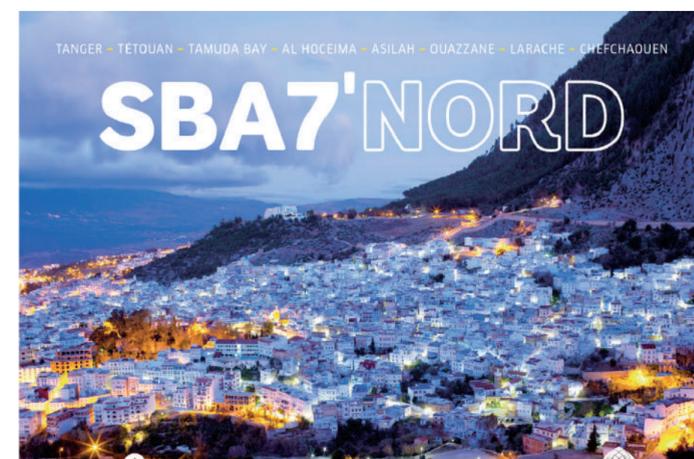
mique, comme le mobile money l'a prouvé au cours des dernières années. L'activité bancaire est nouvelle pour Orange en Afrique. Elle s'inscrit en parfaite cohérence avec notre stratégie d'opérateur multi-services et notre volonté d'être moteur de la transformation digitale du continent. Grâce à notre association avec NSIA, un autre leader du marché africain, nous facilitons l'accès aux services bancaires au plus grand nombre, à travers des services simples et essentiels, pour le bénéfice de tous nos clients. » Pour sa part, Jean Kacou Diagou, Président du groupe NSIA a annoncé: « Je suis très heureux que le partenariat conclu entre Orange et NSIA ait donné naissance à Orange Bank Africa. Depuis 25 ans, le Groupe NSIA élabore des solutions de banque et d'assurance adaptées aux besoins des populations africaines avec pour objectif de les rendre accessibles au plus grand nombre. Nous le savons, la digitalisation bancaire est une condition sine qua non de l'inclusion financière de nos populations. Nous sommes donc fiers d'avoir pu joindre notre expertise et notre capital humain à ceux d'Orange pour la création de la banque 100% digitale Orange Bank Africa. »

Au cœur des transactions financières depuis plusieurs années, Orange Money et les services digitaux ont vu leur importance renforcée et leur adoption accélérée en période de crise sanitaire. Dans ce contexte, Orange a la conviction que le Mobile Banking a un véritable rôle à jouer en Afrique. C'est l'incarnation même de sa raison d'être de donner à chacun et chacune les clés d'un monde numérique responsable. Orange Bank Africa a vocation à s'étendre au Sénégal, au Mali et au Burkina Faso.

Le CRT Tanger Tétouan Al Hoceima lance sa campagne de promotion estivale « Sba7'Nord »

Le Conseil Régional du Tourisme de Tanger Tétouan Al Hoceima annonce le lancement de sa campagne de promotion estivale qui se prolongera jusqu'à la mi-septembre 2020. Diffusée à travers les médias et les réseaux sociaux, cette campagne est réalisée et financée avec le soutien de l'ONMT dans le cadre de l'initiative « Ntla9awfbladna ». Celle-ci vise à accompagner la relance touristique dans le Royaume en invitant les touristes nationaux à voyager dans leur pays dès la levée de l'état d'urgence sanitaire et à contribuer au mouvement de solidarité nationale. Sous le titre « SBA7'NORD », plusieurs messages sont déclinés en affiches, spots radio et formats digitaux. Ils expriment la diversité du produit touristique de la région Nord et incitent les citoyens marocains à découvrir de nombreuses offres de séjour et d'animation spécialement conçus pour eux, à prix adaptés et regroupés sur le site www.Ntla9awfChamal.ma.

Le CRT Tanger Tétouan Al Hoceima inscrit son action dans le cadre du dispositif établi par l'ONMT avec le soutien d'une cellule de l'Office composée d'experts en marketing, communication et digital. Le cahier des charges de la campagne prévoyait notamment d'engager une démarche incentive volontariste auprès des professionnels pour collecter l'ensemble des offres commerciales et les regrouper sur une plateforme digitale spécifique offrant un accès facilité aux consommateurs. Mobilisées depuis plusieurs semaines, les équipes du CRT ont déployé une démarche fédératrice auprès des opérateurs et associations professionnelles, avec la mise en place d'une équipe dédiée et l'envoi d'un questionnaire



type en ligne, puis des contacts directs et un accompagnement personnalisé pour les aider à structurer leurs offres. Quatre « produits d'appel » sont mis en avant dans la campagne générique du CRT de Tanger, l'hébergement en riad dans la médina de Chefchaouen, un week-end d'initiation à la plongée sous-marine à Al Hoceima, 3 jours de randonnée dans le parc national de Talassemrane et un séjour en hôtel 4 étoiles à Tanger.

Ce premier bouquet d'offres permet de valoriser la richesse du produit régional, offrant un des plus larges choix de vacances au Maroc, avec deux façades balnéaires (Atlantique, Méditerranée), de l'éco-tourisme entre montagnes, forêts et cascades, de la culture et des traditions (médiénes de Tétouan, Ouazzane, Chefchaouen, Asilah, musées, coopératives...) et du « city-break » avec une offre tangéroise enrichie par la nouvelle marina, les malls, la gare TGV...

En se rendant sur le site www.Ntla9awfChamal.ma, également accessible via le portail www.visittanger.com, les voyageurs planifient leurs

vacances retrouveront l'ensemble des offres détaillées par prix et catégories. Dès la page d'accueil du site, le visiteur est incité à se connecter au mur des « deals », lui donnant accès à près d'une centaine de packages, séjours, circuits et activités, disponibles à ce jour, avec des tarifs promotionnels exclusifs spécialement formulés pour la clientèle nationale. De nouvelles propositions continueront à apparaître dans les prochaines semaines.

La Région Nord est ainsi en ordre de bataille pour réussir sa saison estivale, en étroite concertation avec les pouvoirs publics et les autorités de Santé régionales et nationales. Le Comité de veille local, mis en place sous l'égide de la Wilaya contribue à renforcer la cohésion et la synergie entre toutes les parties prenantes.

L'ensemble des professionnels est mobilisé pour accueillir les touristes nationaux, et dès que cela redeviendra possible, les clientèles de Marocains résidant à l'étranger, et les visiteurs internationaux. Et cela dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire et de qualité.

EN BREF

Le tsunami des faillites devrait concerner 2020-2021

Euler Hermes table sur une hausse de 14% des défaillances d'entreprises en 2020 au Maroc avec 9.620 cas. Il s'agit d'une accélération car le pourcentage de défaut a augmenté de +6% en 2019. De plus, la vague de défaillances selon Euler Hermes, sera décalée entre le second semestre 2020 et le premier semestre 2021. Ainsi, en 2021, 10.583 entreprises devraient faire faillite, subissant la double peine de la crise du Covid-19 avec la chute des revenus et la persistance des coûts fixes.

Un nouveau DG de Maroc Leasing

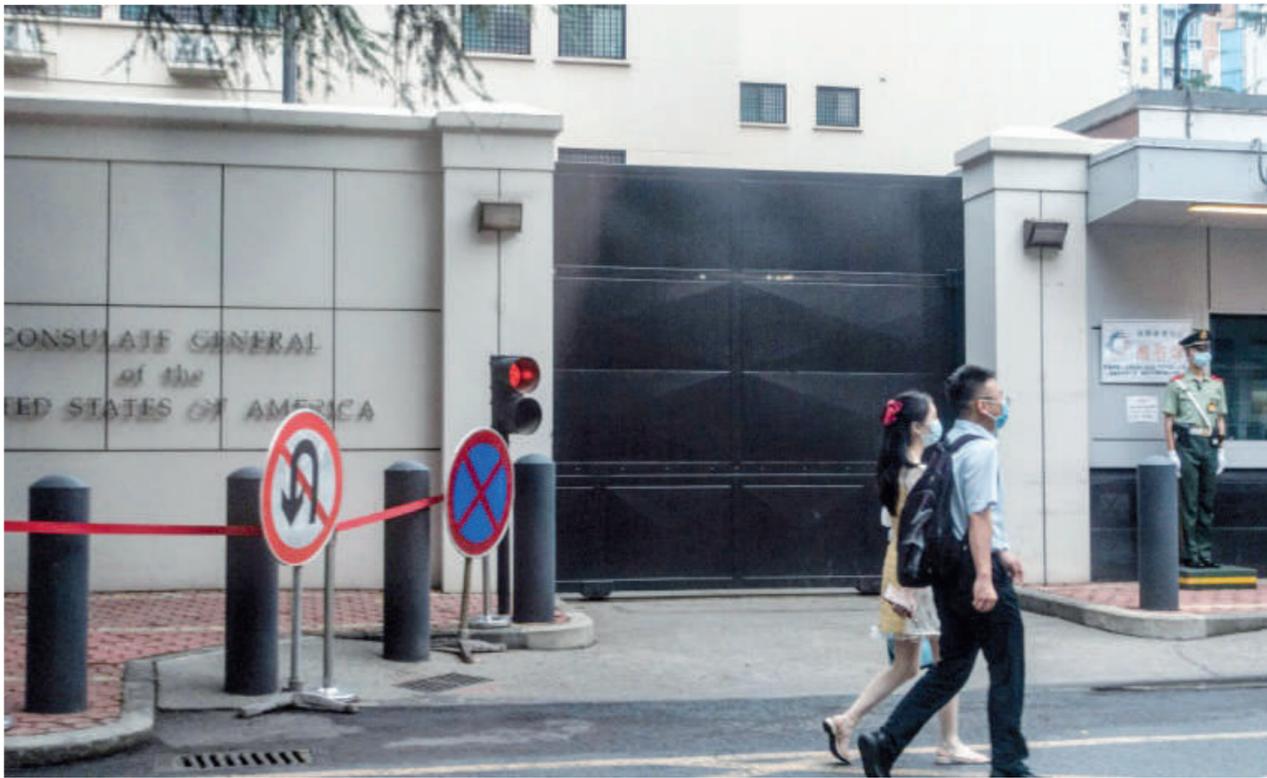
Le Conseil d'administration de Maroc Leasing a décidé de nommer Adil Rzal comme nouveau DG, en remplacement de Mohamed Amimi qui est appelé à de nouvelles fonctions dans le groupe BCP. Adil Rzal dirigeait Upline Investments depuis 2007 ainsi que Chaabi Capital Investissement depuis 2016 avec le suivi de près de 7 Mrds DH de participations non cotées.

Alibaba prépare une IPO géante pour Alipay

Selon BFM Business, Ant Group prépare une IPO pour fin 2020 ou début 2021, sur la base d'une valorisation de 200 Mrds \$, qui en ferait la plus importante IPO jamais réalisée sur les marchés asiatiques. En effet, la fintech prévoit une double cotation à Shanghai et à Hong Kong avec une IPO sur 10% du capital. Détenue à 33% par Alibaba, Ant Group canalise la moitié du marché des paiements en ligne en Chine, via son portefeuille numérique Alipay. Aussi, la fintech affiche 900 millions d'utilisateurs auxquels elle vend plusieurs produits financiers. De plus, Ant Group dispose d'une activité Cloud et d'une autre dans la Blockchain.

Chengdu contre Houston

La Chine ferme un consulat américain



La Chine a ordonné vendredi la fermeture d'un consulat américain, répliquant aux Etats-Unis trois jours après la décision de Washington de fermer le consulat de Chine à Houston, les deux puissances échangeant des accusations d'espionnage au parfum de guerre froide.

Les Américains vont devoir fermer leur représentation diplomatique dans la grande ville de Chengdu (sud-ouest), a annoncé le ministère chinois des Affaires étrangères, dernier avatar d'une escalade sans précédent entre les deux géants du Pacifique. Cette décision constitue «une réponse légitime et nécessaire aux mesures déraisonnables des Etats-Unis», a souligné dans un communiqué le ministère.

«Certains employés du consulat des Etats-Unis à Chengdu se sont livrés à des activités sortant de leurs attributions, ils se sont ingérés dans les affaires intérieures de la Chine et ont mis en danger la sécurité et les intérêts chinois», a accusé devant la presse le porte-parole de la diplomatie chinoise, Wang Wenbin.

Le secrétaire d'Etat américain Mike Pompeo avait auparavant déclaré jeudi que le consulat de Chine à Houston était une plaque tournante de «l'espionnage» chinois et «du vol de propriété intellectuelle» américaine.

La sanction américaine était tombée quelques heures après l'annonce de l'inculpation de deux ressortissants chinois accusés de piratage informatique, visant notamment des recherches américaines sur un vaccin contre le Covid-19.

La diplomatie chinoise n'a pas précisé dans quel délai le consulat devrait fermer ses portes. Dans le cas de Houston, l'administration Trump n'a donné

que 72 heures aux diplomates chinois pour plier bagage, c'est-à-dire dans la journée de vendredi. «La situation présente des relations sino-américaines ne correspond pas aux souhaits de la Chine et les Etats-Unis en sont entièrement responsables», a dénoncé le communiqué de Pékin, appelant Washington à «créer les conditions nécessaires pour que les relations bilatérales retournent à la normale».

La tension sino-américaine, déjà alimentée par les différends commerciaux et les accusations mutuelles sur l'origine du Covid-19, est montée d'un cran ces dernières semaines avec l'imposition par Pékin d'une loi sur la sécurité nationale à Hong Kong.

Les deux pays ont pris en outre des sanctions réciproques au sujet du Xinjiang, les Etats-Unis accusant Pékin de se livrer à des violations des droits de l'Homme à l'encontre de l'ethnie musulmane ouïghoure dans cette vaste région du nord-ouest de la Chine.

Accentuant la pression, Mike Pompeo a appelé jeudi «le monde libre» à «triompher» de la «nouvelle tyrannie» incarnée selon lui par la Chine communiste.

Mais la réaction chinoise semble relativement mesurée: sur les réseaux sociaux, des nationalistes chinois avaient appelé le régime communiste à fermer le consulat des Etats-Unis à Hong Kong, considérablement plus gros et stratégique que celui de Chengdu.

«Pour l'heure, il semblerait que la Chine ait choisi une réponse graduée plutôt qu'une réaction (...) qui appellerait une riposte américaine», observe le sinologue Victor Shih, de l'Université de Californie à San Diego.

Le président Donald Trump a jugé «possible» que d'autres représentations chinoises soient fermées. Outre son ambassade à Washington, la Chine dispose de cinq consulats aux Etats-Unis en comptant Houston.

Signe de la méfiance ambiante, la police américaine soupçonne une chercheuse chinoise, accusée d'avoir dissimulé ses liens avec l'armée, de s'être réfugiée au consulat de Chine à San Francisco afin d'échapper à son arrestation.

La riposte de Pékin a fait chuter les places boursières chinoises: Hong Kong a terminé en baisse de 2,19%, Shanghai de 3,9% et Shenzhen de 5%. A part Pékin et Chengdu, une métropole de plus de 16 millions d'habitants, les Etats-Unis comptent quatre consulats en Chine continentale (Canton, Shanghai, Shenyang, Wuhan).

La mission de Chengdu, inaugurée en 1985, couvre le sud-ouest de la Chine, notamment la région autonome du Tibet. Selon son site internet, elle compte 200 employés, dont 150 de statut local.

En 2013, la Chine avait demandé des explications aux Etats-Unis après la publication dans la presse d'une carte, divulguée par le lanceur d'alerte Edward Snowden, montrant des sites d'espionnage américain dans le monde. Le consulat de Chengdu y figurait.

Le site avait été rendu célèbre l'année précédente quand un ancien bras droit de Bo Xilai, alors étoile montante du Parti communiste chinois (PCC), y avait fait défection et demandé l'asile politique. L'affaire retentissante avait précipité la chute de M. Bo, alors considéré comme un rival potentiel de Xi Jinping pour diriger la Chine. Il purge désormais une peine de prison à vie.

Prononcée contre trois jeunes manifestants L'Iran suspend des jugements à la peine capitale

■ Nabil El Bousaadi

En novembre dernier l'annonce, par le gouvernement iranien, d'une hausse du prix de l'essence fut à l'origine d'un vaste mouvement de protestation qui s'était étendu à l'ensemble du territoire et auquel le pouvoir iranien avait répondu de manière tellement dure qu'Amnesty International a parlé d'au moins 304 morts pendant que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a annoncé le chiffre de 400 victimes et que Washington, dont la République islamique est la bête noire, a évoqué un bilan dépassant le millier de morts.

Quelques temps plus tard, Amir Hossein Moradi, 25 ans, jeune vendeur de téléphones portables, a été interpellé par la police lors d'une altercation portant sur l'achat d'un téléphone portable. Pendant sa garde-à-vue, les policiers avaient retrouvé sur son téléphone, des vidéos filmées lors des dites manifestations. Ils décidèrent alors d'ouvrir une enquête. Craignant pour la sécurité de ceux qui l'avaient accompagné, ce dernier appela ses deux amis Mohamed Rajabi, 25 ans, agent immobilier et Said Tamjidi, 28 ans, étudiant en ingénierie électronique pour les prévenir. Aussi, pour échapper à leur imminente interpellation par la police iranienne, ces derniers prirent immédiatement la direction de la Turquie. Après avoir passé près d'un mois dans les camps de réfugiés, les autorités turques décidèrent de renvoyer les deux fuyards à Téhéran en application des termes d'un accord portant sur l'expulsion de Turquie des réfugiés politiques iraniens conclu entre Recep Tayyip Erdogan et Hassan Rohani. Remis à la justice iranienne, le tribunal révolutionnaire de Téhéran les a reconnus coupables de «vandalisme», d'«allumage d'incendies dans le but de lutter contre la République islamique d'Iran», de «vol à main armée avec violence» et «last but not least - d'«inimitié envers Dieu» défini par le code pénal iranien comme «le fait de prendre les armes avec l'intention d'enlever la vie, les biens ou l'honneur de personnes afin de susciter la peur chez elles, d'une manière qui crée un climat d'insécurité». Le tribunal a immédiatement prononcé, à leur rencontre, la peine maximale; à savoir «la mort par pendaison». Or, il n'en fallait pas plus pour soulever l'ire de l'opinion publique iranienne et, bien entendu, la désapprobation de la communauté internationale.

Après avoir obtenu des pièces mettant en évidence les failles du jugement, les avocats des intéressés ont pu démontrer qu'à l'exclusion du fait que les intéressés aient participé, «comme tout le monde», aux manifestations de novembre dernier, leur dossier ne contient rien d'autre que des aveux extorqués sous la torture. Suite à cela, les iraniens ont lancé, dès le 14 juillet dernier, une remarquable campagne virtuelle de solidarité sous le hashtag «Ne les exécutez pas!». Cette campagne a été tellement remarquable, tant par son ampleur que par son étendue puisque même certains journaux iraniens, en proie à la censure et aux pressions du régime, y ont consacré leur «Une», que vingt-quatre heures après son lancement, la Cour Suprême iranienne a suspendu le jugement afférent à la peine capitale initialement prononcée à l'encontre d'Amir Hossein Moradi, Said Tamjidi et Mohammed Rajabi et ordonné la tenue d'un nouveau procès. C'est ce qui a confirmé à l'AFP un des avocats des trois jeunes en espérant que le verdict initial sera purement et simplement annulé. Au vu du changement d'attitude adopté par les autorités judiciaires de la République islamique d'Iran face à la très forte mobilisation de la société civile et de la communauté internationale, il semble bien que le verdict prononcé contre les intéressés sera annulé et que la peine qui leur sera infligée sera proportionnelle aux faits qui leur sont reprochés. Quoiqu'il en soit, attendons pour voir...

Un 2e mandat compromis

Au Texas, les républicains anti-Trump pourraient faire basculer la présidentielle de novembre

L'avocate texane Monica Haft a presque immédiatement regretté son vote pour Donald Trump en 2016. Près de cent jours avant l'élection présidentielle américaine, elle assure qu'elle ne répètera pas son erreur: en novembre, elle votera pour Joe Biden.

Mme Haft, 51 ans, a toujours voté républicain mais elle est désormais prête à voter démocrate pour «virer Trump», qu'elle considère inapte à la présidence et dont elle critique la gestion de la crise sanitaire.

«Je ne peux même pas imaginer ce qui arriverait à notre pays après quatre années supplémentaires» de Trump au pouvoir, s'inquiète-t-elle, interviewée par l'AFP dans un parc de la ville conservatrice de Plano, dans la région de Dallas, au Texas.

Certaines de ses connaissances l'ont supprimée de leurs réseaux sociaux et les débats en famille ne sont pas toujours tendres.

Mais Monica Haft compte sur certains de ses amis et collègues, comme elle «écoeurés» et mis «mal à l'aise» par le président Trump, pour faire basculer le Texas,

bastion des républicains depuis 1976, vers le bleu démocrate.

«La réponse de Trump au Covid-19 a vraiment énervé beaucoup de gens qui lui accordaient auparavant le bénéfice du doute», abonde Claire Young, une républicaine de 43 ans depuis un village aux environs d'Austin (centre).

Rempoter le Texas, où plus de 16 millions de personnes sont inscrites sur les listes électorales, changerait la donne pour Joe Biden.

L'ancien vice-président mène dans les sondages nationaux et apparaît aussi en tête d'Etats qui peuvent changer le cours de l'élection, comme la Floride, le Michigan et la Caroline du Nord.

Au Texas, gros foyer de la pandémie de coronavirus qui rapporte plus de 350.000 cas et 4.348 décès, Joe Biden et Donald Trump sont au coude-à-coude.

Une étude de l'université Quinnipiac publiée mercredi établissait que Joe Biden était soutenu par 45% des électeurs texans, contre 44% pour le président sortant.

Il est temps pour le candidat démocrate d'investir des millions de dollars dans le grand Etat du Sud, estime auprès de l'AFP la consultante démocrate Jane Hamilton, qui a dirigé la campagne texane de Joe Biden pendant la primaire démocrate.

«La situation actuelle est un scénario parfait, dans un contexte de pandémie, pour battre Trump», assure-t-elle.

Le Texas et ses banlieues, où les femmes et les électeurs hispaniques prennent de plus en plus d'importance, va constituer un défi pour Donald Trump, explique le professeur en sciences politiques Brandon Rottinghaus, de l'Université de Houston, qui évoque «un jeu de persuasion» qui se jouera dans le périurbain.

Une analyse partagée par le président du parti républicain du comté de Tarrant à Fort Worth, Rick Barnes. Avec 2,1 millions d'habitants, le comté de Tarrant est clé dans la réélection de Donald Trump en novembre. Pour Rick Barnes, «il y a du travail à faire», mais il

compte sur les électeurs ruraux conservateurs de l'Etat pour bloquer «le socialisme» des démocrates. «Le Texas ne peut pas se permettre de prendre ce risque». Les partisans de Donald Trump comme Joel Downs, un retraité de 73 ans, considèrent que les transfuges prêts à voter Biden sont une «minuscule minorité». Vêtu d'une casquette «Trump 2020», l'ancien ingénieur, venu à un dîner républicain dans la région de Dallas, affirme n'avoir rencontré «personne qui pense que Trump ne ferait pas un meilleur président» que Biden.

Et pourtant, ils existent: vêtue d'une chemise aux couleurs du Texas, Anna Griffith, 81 ans, explique à l'AFP qu'elle ne peut pas soutenir M. Trump, malgré ses convictions républicaines.

«Cet homme est tellement arrogant qu'il ne mérite pas d'être président de quoi que ce soit», déclare la maîtresse d'études bibliques à l'ombre de son jardin de Colleyville, près de Dallas. «Le seigneur déteste l'arrogance».

Royaume du Maroc
Ministère de l'Industrie,
du Commerce, de l'Economie
verte et Numérique
Avis de procédure négociée
N° 202/2020

Le 15 septembre 2020 à 16 heures, est fixée comme date limite du dépôt des candidatures dans au bureau des marchés publics auprès de la Direction des Ressources Humaines, Financières, des Systèmes d'Information et des Affaires Générales du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique, sise au N°1 Avenue de Tadmra, Mabella, Rabat, pour la participation à la procédure négociée relative à la passation d'un marché concernant l'«acquisition et installation du matériel technique du contrôle métrologique au profit des services extérieurs du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique en 3 lots :

- Lot n°1 : Instruments de pesage ;
 - Lot n°2 : Poids ;
 - Lot n°4 : Jauges et verrerie.».
- Le dossier de la procédure négociée peut être retiré au bureau des marchés publics auprès de la Direction des Ressources Humaines, Financières, des Systèmes d'Information et des Affaires Générales du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique, sise au N°1 Avenue de Tadmra, Mabella, Rabat, de même peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- Lot n° 1 : sept mille dirhams (7 000,00 DHS)
 - Lot n° 2 : trois mille dirhams (3 000,00 DHS)
 - Lot n° 4 : six mille dirhams (6 000,00 DHS)
- L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
- Lot n°1 : six cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre dirhams toutes taxes comprises (686 304,00DHS TTC)
 - Lot n°2 : six cent soixante-dix-neuf mille sept cent trente-huit dirhams toutes taxes comprises (679 738,00 DHS TTC)
 - Lot n°4 : cinq cent trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-seize dirhams toutes taxes comprises (539 496,00DHS TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau des marchés auprès de la Direction des Ressources Humaines, Financières, des Systèmes d'Information et des Affaires Générales du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie verte et Numérique, sise au N°1 Avenue de Tadmra, Mabella, Rabat;
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma;

Les pièces justificatives à fournir : Conformément aux dispositions de l'article 25 du Décret N° 2-12-349 précité, chaque concurrent doit présenter un dossier administratif, un dossier technique et dossier additif. Les pièces à fournir pour chaque dossier sont :

1. Pour chaque concurrent au moment de la présentation des offres :
- a. La déclaration sur l'honneur en un seul exemplaire comprenant les indications et les engagements précisés à l'article 26 du décret N° 2-12-349.
- b. L'original du récépissé du cautionnement provisoire fourni pour chaque lot ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.

- c. Pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article 157 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013).
2. Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché dans les conditions fixées à l'article 40 du décret n° 2.12.349 :
- a. La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent conformément aux indications de l'article 1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.
- b. Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 ci-dessus, cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé. Concernant les établissements publics, cette attestation n'est exigée que pour ceux qui sont soumis au régime de la fiscalité ;

c. Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet égard à l'article 24 du décret n°2.12.349 précité ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme ;

d. Le certificat d'immatriculation au registre du commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la réglementation en vigueur.

La date de production des pièces prévues aux b. et c. ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de la provenance, les dites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

B- Le dossier technique comprenant :

Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a réalisées ou auxquelles il a participé.

C- Prospectus
Les concurrents sont tenus de déposer dans un pli scellé les prospectus de tous les prix du bordereau des prix- détail estimatif, dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres.

Ce pli doit être déposé au plus tard le jour ouvrable précédant la date et l'heure fixées pour le dépôt des candidatures contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception, à savoir le 14/09/2020 avant 16h.

Si les prospectus indiquent plusieurs références, le prestataire doit obligatoirement indiquer, moyennant un stylo feutre fluo-rosé, la référence proposée.

Les prospectus des concurrents non retenus doivent être récupérés, contre décharge, par leurs propriétaires au plus tard 15 jours après la date de la désignation de l'attributaire du marché. Passé ce délai le maître d'ouvrage décline toute responsabilité quant à une éventuelle détérioration desdits prospectus déposés.

Les prospectus de l'attributaire ne lui seront restitués qu'après la réception provisoire du marché.

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Wilaya de la région
Casa - Serrat
Province d'El Jadida
Commune Haouzia
Avis de report de la date
des plis de l'appel d'offres
ouvert sur offre des prix
-Séance publique-
N°03/2020/CH

Le président de la commune territoriale de Haouzia annonce au public que la date d'ouverture des plis suivants ayant pour objet appel d'offre n°03/2020/CH relatif aux travaux de complément du réseau électrique catégorie 2/1 pour électrification de certains foyers de la commune Haouzia province d'el Jadida, prévue Le 05 aout2020 à 10 heure, visite de lieu le 23 juillet 20120 à 11H du matin est reporté le 19 aout 2020 à 10 heure et la visite de lieu le 07 aout 2020 à 11heure

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Wilaya de la région
Casa - Serrat
Province d'el Jadida
Commune Haouzia
Avis de report de la date
des plis de l'appel d'offres
ouvert sur offre des prix
-séance publique-
N°04/2020/CH-

Le président de la commune territoriale de Haouzia annonce au public que la date d'ouverture des plis suivants ayant pour objet appel d'offre sur n°04/2020/CH relatif aux travaux d'aménagement des pistes aux territoires de la commune Haouzia province d'el Jadida, prévue Le 05 aout2020 à 12 heure, visite de lieu le 23 juillet 20120 à 11heure du matin est reporté le 19 aout 2020 à 12 heure et la visite de lieu le 07 aout 2020 à 11heure

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Wilaya de la région
Casa - Serrat
Province d'el Jadida
Commune Haouzia
Avis de report de la date
des plis de l'appel d'offres
ouvert sur offre des prix

-séance publique-
-N°05/2020/CH

Le président de la commune territoriale de Haouzia annonce au public que la date d'ouverture des plis suivants ayant pour objet : Appel d'offre n°05/2020/CH relatif aux travaux d'aménagement des pistes aux territoires de la commune Haouzia province d'el Jadida, prévue Le 06 aout2020 à 10 heure, est reporté le 19 aout 2020 à 10 heure.

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région
du Casablanca - Serrat
Commune de Casablanca
Arrondissement de Ben M'Sick
Division des Affaires
Economique et Financière
Service des Marchés
Avis d'appel d'offres ouvert

Le 18 août 2020 à 11h 00, il sera procédé dans le bureau du président de l'Arrondissement de Ben M'Sick sise au boulevard Wahda Ifriquia Ben M'Sick à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert sur offres de prix pour :
- A.O.O N°06/ABM/2020 relatif à : L'achat de médicaments anti-hypertenseur
- A.O.O N°07/ABM/2020 relatif à : L'achat de médicaments anti diabète
- A.O.O N°08/ABM/2020 relatif à : L'achat de médicaments pour traiter l'asthme
- A.O.O N°09/ABM/2020 relatif à : L'achat de médicaments traitants les hypercholestérolémies
Les dossiers d'appel d'offre peuvent être retirés au bureau des marchés. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat et à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
- A.O.O N°06/ABM/2020 est de 6.000,00 DH (Six mille dirhams) TTC.

- A.O.O N°07/ABM/2020 est de 10.000,00 DH (Dix mille dirhams) TTC

- A.O.O N°08/ABM/2020 est de 6.000,00 DH (Six mille dirhams) TTC

- A.O.O N°09/ABM/2020 est de 2.000,00 DH (Deux mille dirhams) TTC

L'estimation des couts des prestations est fixée comme suit pour :
- A.O.O N°06/ABM / 2020 est de 304.450,00 DH T.T.C (Trois cent quatre mille quatre cent cinquante dirhams)

- A.O.O N°07/ABM / 2020 est de 584.288,00 DH T.T.C (Cinq cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-huit dirhams)

- A.O.O N°08/ABM / 2020 est de 376.220,00 DH T.T.C (Trois cent soixante-seize mille deux cent vingt dirhams)

- A.O.O N°09/ABM / 2020 est de 135.000,00 DH T.T.C (Cent trente-cinq mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publique

- Les échantillons demandés à l'article 14 du règlement de la consultation de l' A.O.O N°06/ABM/2020 - l' A.O.O N°07/ABM/2020 - l' A.O.O N°08/ABM/2020 et de l' A.O.O N°09/ABM/2020 seront déposés au bureau du Président de l'Arrondissement de Ben M'Sick au plus tard le 18 aout 2020 avant 11h00 min du matin.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'Article N°11 du règlement de la consultation de chaque marché.

Royaume du Maroc
Ministère de l'Aménagement
du Territoire National,
de l'Urbanisme, de l'Habitat
et de la Politique de la Ville
Département de
l'Aménagement du Territoire
National et de l'Urbanisme
Secrétariat Général
Inspection Régionale
du Draa- Tafilalet
Avis d'appel d'offres ouvert sur
offres de prix N°02/2020/FDR

Le Lundi 07 septembre 2020 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur l'inspecteur Régional de l'Aménagement du Territoire National et de l'Urbanisme de la Région Drâa-Tafilalet à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°02/2020/FDR relatif à : L'acquisition et installation du matériel frigorifique pour unité frigorifique pour le conditionnement, l'entreposage et la conservation des dattes à la commune territoriale de Tagounite, Province

de Zagora.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de l'inspection Régionale de l'Urbanisme de l'Architecture et de l'Aménagement du Territoire National la Région Drâa-Tafilalet situé Rue Moulay Ali Cherif, B.P 510 Errachidia. Il peut également être téléchargé à partir du portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quinze Mille Dirhams 15 000.00 DH

L'estimation des couts des prestations est fixée comme suit : Un million cinq cent quarante-huit mille cinq cent soixante-quatre dirhams T.T.C. (1.548.564,00 TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20 mars 2013), relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis auprès bureau d'ordre de l'inspection Régionale de l'Urbanisme de l'Architecture et de l'Aménagement du Territoire National la Région Drâa-Tafilalet.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'inspection précité
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics, conformément à l'article 148 du décret relatif au marché public.

- Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification délivrée par le ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau :

Secteur : T
Classe : 2

Qualification : T.1

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 et 10 du règlement de consultation.

Royaume du Maroc
Ministère de l'Aménagement
du Territoire National,
de l'Urbanisme, de l'Habitat
et de la Politique de la Ville
Département de
l'Aménagement du Territoire
National et de l'Urbanisme
Secrétariat Général
Inspection Régionale
du Draa- Tafilalet
Avis d'Appel d'Offres Ouvert
sur Offres de prix
N°03/2020/FDR

Le Lundi 07 septembre 2020 à 12h00 heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur l'Inspecteur Régional de l'Urbanisme de l'Architecture et de l'Aménagement du Territoire National de la Région Drâa-Tafilalet à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°03/2020/FDR relatif à :

L'acquisition et installation des équipements de conditionnement des dattes pour l'unité de conditionnement et de stockage des dattes de Tagounite, Province de Zagora.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de l'inspection Régionale de l'Urbanisme de l'Architecture et de l'Aménagement du Territoire National de la Région Drâa-Tafilalet située Rue Moulay Ali Cherif, B.P 510 Errachidia.

Il peut également être téléchargé à partir du portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 40.000,00 DH (Quarante mille dirhams)

L'estimation des couts des prestations est fixée comme suit : 2.379.360,00 TTC (Deux millions trois cent soixante-dix-neuf mille trois cent soixante dirhams toutes taxes comprises)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20 mars 2013), relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis auprès de l'inspection Régionale de l'Aménagement du Territoire National et de l'Urbanisme de la Région Drâa-Tafilalet

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'inspection précité
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics, conformément à l'article 148 du décret relatif au marché public.

- le jeudi 04 septembre 2020 à 10 h il sera procédé dans les bureaux de l'Inspecteur Régional de l'Urbanisme de l'Architecture et de l'Aménagement du Territoire National de la Région Drâa-Tafilalet à la réception des échantillons, prototypes, prospectus,

notices ou autres documents technique conformément à l'article 34 de décret des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 et 10 du règlement de consultation.

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Taroudannt
Secrétariat général
S.M.
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 39/2020

Le :19 aout 2020, à 10 heures. Il sera procédé, dans la salle de réunion au secrétariat Général de la province de Taroudannt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Aménagement de sept (07) salles de préscolaire et blocs sanitaires aux douars: Amarssal CT Zaouiat Sidi Taher, Taghlilt CT Tataoute, Id hssaine CT Idaougoummad, Ait Guerr CT El faid, Akridiss -Ait hammou et Toulba à CT Sidi ahmed ou omer; province de Taroudannt, dans le cadre de l'INDH.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés au siège de la province de Taroudannt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5.000,00 dhs (Cinq mille dirhams).

L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (298.643,04) deux cent quatre vingt dix huit mille six cent quarante trois dirhams et quatre centimes, T.T.C.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme du portail national des marchés publics;
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés au secrétariat général de la province de Taroudannt ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Taroudannt
Secrétariat général
S.M.
Avis d'appel d'offres
ouvert N° 40/2020

Le 19 aout 2020, à 11 heures. Il sera procédé, dans la salle de réunion au secrétariat Général de la province de Taroudannt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Aménagement de sept (07) salles de préscolaire et blocs sanitaires aux Douars: Annid CT Ahl tiffout, Chliouate et Ait bih CT Ahl Rmel, Ouled malek CT Ouled Aissa ,Idargan CT Ouzioui, Taglimte CT Tamaloukt et Tassougte CT Tisrasse, province de Taroudannt, dans le cadre de l'INDH.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés au siège de la province de Taroudannt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5.000,00 dhs (Cinq mille dirhams).

L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (289.345,92) deux cent quatre vingt neuf mille trois cent quarante cinq dirhams quatre vingt douze centimes, T.T.C.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme du portail national des marchés publics;
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés au secrétariat général de la province de Taroudannt ;
- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Taroudannt
Secrétariat général
S.M.
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 42/2020

Le 18 aout 2020, à 10 heures. Il

sera procédé, dans la salle de réunion au secrétariat Général de la province de Taroudannt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Travaux de construction de salles de classes et blocs sanitaires pour l'enseignement préscolaire dans les communes : Sidi Ahmad Ouamer, Idaoumoumen, Lakhnafif, Ahmer Laglalcha, Sidi Ouaziz, IGLI, Ouneine, Lamhara Et Sidi Abdallah Ousaid, dans le Cadre de l'Indh à La Province de Taroudannt.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés au siège de la province de Taroudannt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 25.000,00 Dhs(vingt-cinq mille dirhams).

L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (1.632.000,00) un million six cent trente deux mille dirhams, T.T.C.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme du portail national des marchés publics;
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés au secrétariat général de la province de Taroudannt ;

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Taroudannt
Secrétariat général
S.M.
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 43/2020

Le 18 aout 2020, à 11 heures. Il sera procédé, dans la salle de réunion au secrétariat Général de la province de Taroudannt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Travaux de construction de salles de classes et blocs sanitaires pour l'enseignement préscolaire dans les communes : SIDI MOUSSA ELHAMRI, AIT MAKHLOUF, TAFRAOUTEN, ZAOUIT SIDI TAHER, ISSEN, EDDIR, BIGOUDINE ET ARGANA, DANS LE CADRE DE L'INDH A LA PROVINCE DE TAROU DANNT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés au siège de la province de Taroudannt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 25.000,00 Dhs(vingt-cinq mille dirhams).

L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (1.632.000,00) un million six cent trente deux mille dirhams, T.T.C.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme du portail national des marchés publics;
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés au secrétariat général de la province de Taroudannt ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Taroudannt
Secrétariat général

**Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Taroudannt
Secrétariat général
S.M.**

**Avis d'appel d'offres ouvert
N° 48/2020**

Le 25 aout 2020, à 09Heures. Il sera procédé, dans la salle de réunion au Secrétariat Général de la province de Taroudannt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour l'assistance technique au maître d'ouvrage pour le contrôle technique des Travaux de construction des liaisons routières aux communes territoriales relevant de la Province de Taroudannt. Dans le cadre du fonds de développement rural (FDR):

- Lot n°..... Liaison**
- 1 - La liaison routière reliant douar LAMNIZLA (PK 14 RP 1713) et douar IZEROUALEN sur une longueur de 16 KM à CTs LAMNIZLA-ARGANA.
 - 2 - Corps de chaussée de la liaison routière reliant la RR106 et Souk hed imaouen sur une longueur de 6 km à CT IMAOUENE.
 - 3 - La liaison routière reliant les douars Ait saadouch, Ait youssef et Ait lider et la RP 1729 sur une longueur de 11,5 km à CT BOUNRAR
 - 4 - La liaison routière reliant la RP 1735 et douar Ait Soual-Tamarout sur une Longueur de 3,60 km à CT OUNEINE
 - 5 - La liaison routière reliant Souk Tlat Nihit et centre CT IMINTAYARTE sur une longueur de 13 Km à CT IMINTAYARTE.
 - 6 - La liaison routière reliant la RP 1739 aux douars Ait Sliman sur une longueur de 11,7 km à CT ASKAOUENE
 - 7 - La liaison routière douar Talat Imlouel et douar Tizzirt sur une

longueur de 10 Km à CT IMILMAISS.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés au siège de la province de Taroudannt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publicswww.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- Lot n° 1 : montant du cautionnement provisoire : (7.000.00) Sept mille dhs
- Lot n° 2 : montant du cautionnement provisoire : (2.000.00) Deux mille dhs
- Lot n° 3 : montant du cautionnement provisoire : (4.000.00) Quatre mille dhs
- Lot n° 4 : montant du cautionnement provisoire : (3.000.00) Trois mille dhs
- Lot n° 5 : montant du cautionnement provisoire : (6.000.00) Six mille dhs
- Lot n° 6 : montant du cautionnement provisoire : (5.000.00) Cinq mille dhs
- Lot n° 7 : montant du cautionnement provisoire : (6.000.00) Six mille dhs

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à :

- Lot n°1 : montant de l'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (457.440,00) sept cent trente neuf mille six cent soixante sept dirhams, quarante quatre cts, T.T.C.
- Lot n° 2 : montant de l'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (118.800,00) un million trente cinq mille cinq cent quatre vingt six dirhams, trente sept cts, T.T.C.
- Lot n° 3 : montant de l'estimation des coûts des prestations éta-

blies par le maître d'ouvrage est fixée à : (256.800,00) deux cent cinquante six mille huit cent cinquante dirhams, T.T.C.

- Lot n° 4 : montant de l'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (175.200,00) cent soixante quinze mille deux cent dirhams, T.T.C.
- Lot n° 5 : montant de l'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (382.200,00) trois cent quatre vingt deux mille deux cent dirhams, T.T.C.
- Lot n° 6 : montant de l'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (306.960,00) trois cent six mille neuf cent soixante dirhams, T.T.C.
- Lot n° 7 : montant de l'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (382.200,00) trois cent quatre vingt deux mille deux cent dirhams, T.T.C.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme des marchés publics.
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés au siège du secrétariat général de la province de Taroudannt ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les bureaux d'études installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme aux originaux des certificats d'agrément - domaine d'activité : D4 et le domaine D5 - délivrée par le ministère de l'équipement et du transport.

Les bureaux d'études non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu au règlement de la consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**Royaume du Maroc
Université
Mohammed V de Rabat
Faculté des Sciences Juridiques
Economiques et Sociales - Salé
Avis de Concours
de recrutement
des Professeurs de
l'Enseignement Supérieur
Assistants réservé aux titulaires
d'un Doctorat
session du 25/08/2020**

La Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Salé organise un concours de recrutement de six (06) Professeurs de l'Enseignement Supérieur Assistants, session du 25/08/2020 dans les spécialités suivantes :

Spécialités & nombre de postes

- Anglais : Un poste (01)
- Fiscalité : Un poste (01)
- Deux postes (02) : قانون خاص - Economie et Gestion : Deux postes (02) - معاق عند الاقتضاء

Le concours est ouvert aux candidats titulaires de Doctorat ou Doctorat d'Etat ou diplôme reconnu équivalent dans la spécialité demandée.

Les candidats(es) intéressés (es) doivent s'inscrire sur le lien électronique suivant : <http://g-concours.um5.ac.ma/> et

envoyer une copie du dossier (format papier) par voie postale à la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales - Salé, B.P. 5295 - Sala Al Jadida, et ce avant le 10/08/2020.

*Composition du dossier :

- 1- Une demande de candidature au concours adressée au Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales -Salé ;
- 2- Reçu de Préninscription électronique ;
- 3- Une autorisation pour les fonctionnaires ;
- 4- Deux (02) exemplaires de copies certifiées des diplômes et titres ;
- 5- Deux (02) exemplaires de l'arrêté d'équivalence certifiés conformes pour les diplômes étrangers ;
- 6- Deux (02) photocopies légalisées de la C.I.N;
- 7- Deux (02) extraits d'acte de naissance récents.
- 8- Une (01) copie de la thèse de doctorat ;
- 9- Cinq (05) copies du C.V
- 10- Une (01) copie de tout document complémentaire susceptible d'appuyer le dossier scientifique et pédagogique du candidat ; (Articles, Ouvrages, Etudes, ...)

Le concours comporte deux épreuves :

- Une épreuve d'étude des titres et des travaux des candidats ;
- Une épreuve d'exposé - entretien des candidats avec le jury.

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces suivantes au Décanat de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Salé (03) jours avant l'épreuve orale :

- Quatre (04) copies de la thèse de doctorat ;
- Quatre (04) copies de tout document complémentaire susceptible

d'appuyer le dossier scientifique et pédagogique du candidat ; (Articles, Ouvrages, Etudes, ...)

NB : La légalisation des pièces susmentionnées doit se faire avant le 10/08/2020.

La liste des candidats admis pour l'épreuve d'exposé - entretien sera publiée sur le portail de l'emploi public : www.emploi-public.ma, et sur le site web de l'établissement : www.fsjes-sale.um5.ac.ma

Cette publication sera considérée comme une convocation pour passer l'examen oral.

La liste des candidats admis définitivement et la liste d'attente seront publiées sur le portail et sur le site susmentionné.

**Royaume du Maroc
Université Ibn Zohr
- Présidence -
AVIS RECTIFICATIF N°1
de l'avis d'AO N°13/ GARD-ETS-UIZ /2020**

La Présidence de l'Université Ibn Zohr d'Agadir, porte à la connaissance des concurrents éventuels intéressés par l'appel d'offres :N°13/ GARD-ETS-UIZ /2020, ayant pour objet :

Prestation de gardiennage et surveillance des locaux des établissements universitaires de l'université Ibn Zohr (en onze lots). Lot 1 : Gardiennage et surveillance des locaux de la présidence de l'Université Ibn Zohr d'Agadir et les établissements y afférents.

Lot 2: Gardiennage et surveillance des locaux de la Faculté des Sciences d'Agadir.

Lot 3 : Gardiennage et surveillance des locaux de la Faculté des Sciences d'Agadir.

Lot 4 : Gardiennage et surveillance des locaux de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines d'Agadir.

Lot 5: Gardiennage et surveillance des locaux de l'Ecole Supérieure de Technologie d'Agadir.

Lot 6 : Gardiennage et surveillance des locaux de la Faculté Polydisciplinaire de Taroudant

Lot 7: Gardiennage et surveillance des locaux de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion d'Agadir

Lot 8 : Gardiennage et surveillance des locaux de la faculté des sciences juridiques économiques et sociales d'ait melloul

Lot 9 : Gardiennage et surveillance des locaux de l'Ecole Supérieure de l'Education et de Formation d'Agadir

Lot 10 : Gardiennage et surveillance des locaux de la faculté des sciences appliquées d'ait melloul

Lot 11 : Gardiennage et surveillance des locaux de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines d'ait melloul

LOT 8 - LOT10 - LOT 11

Estimation administrative TTC : 406 683,00 DHS Quatre Cent Six Mille Six Cent Quatre Vingt Trois Dirhams TTC)

Au lieu de : 419 074.75 DHS (Quatre Cent Dix Neuf Mille Soixante Quatorze Dirham Et Soixante Quinze Centimes Toutes Taxes Comprises).

JEUX

S O L U T I O N

S	C	V	M	A	P				
C	A	L	E	P	I	E	D	I	O
N	A	R	E	M	I	S	E	S	
G	A	M	M	E	B	E	A	T	S
L	A	I	D	L	U	B	I	E	
D	I	S	S	I	P	E	O	N	U
S	A	C	O	M	P	T	E	S	
H	E	R	I	T	I	E	R	E	S
E	N	I	L	E	R	E	S		
I	S	S	O	U	H	A	I	T	
B	E	N	A	V	E	D			
J	E	A	N	C	R	I	S	P	E
T	R	A	H	I	E	S	U	N	
A	U	T	A	R	N	P	E	U	
D	E	B	A	G	N	A	R	D	
G	E	N	A	I	S	E	R	I	E
S	A	N	T	E	Z	E	L	E	

N° 4222

GRILLE N° 4223 MOTS FLÉCHÉS Par Sid Ali

Célébrité	Terrain défendu	Comprima	Fera la route	Liaisons	Accueillant
Etat des USA	Consacrée		Peina	Donner le sein	
			Chargée		
Chacun de porte		Trajet sinueux			
Évalué le poids		Boissons magiques		Personnes	
				Oiseau plongeur	
Pronom pour moi		Drôle d'oiseau			Obstiné
Papier pour polir		Parades	Défié du regard		
			Espace de jeu		
Avec bassesse	Connaisseur				Sans parti pris
	Portions				
Exécrer	Atmosphère		Bord		
	S'amouracher		Sélectionner		
				Dans la gamme	
				Cours d'eau	
Mamelle		Mis sur le côté			
Spécialiste		Bambins			
		Orner			Fila
		Sursauté			
Rauque				Affuble	
Baies peu profondes				Retranchai	
			Avarié		
De l'électricité dans l'air	Il se prive				Devant l'année
	Matin				
			Peu répandus		
Éditée				Ville allemande	

MOTS CROISÉS

GRILLE N° 4223 Par Sid Ali

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I									
II									
III									
IV									
V									
VI									
VII									
VIII									
IX									
X									

HORIZONTALEMENT :

I- Qui visent à favoriser la natalité - II- Favorable - III- Facteur sanguin - Enveloppe coriace - IV- Pièce de train - Symbole chimique - V- Greffera - En vogue - VI- Soldas d'Amérique - De même mère - VII- Moitié d'Asie - Relative à des nomades d'Europe - VIII- Ce qui brille ne l'est plus forcément - Boudha en Chine - Obtenus - IX- Royaume d'Asie - Note - X- Thaïlande - Coins chauds.

VERTICALEMENT :

1- Scandinaves - 2- Extinction de la voix - Au sein - 3- Enseignement - sur le terrain - Impôt - Offre publique d'achat - 4- Gros vaisseau - Transport - 5- Appelèrent de loin (phon) - Aurochs - 6- Répétitif - 7- Tête - Conduite d'eaux - 8- On y propduit des pièces - Se rendra - Tour - 9- Monument en Russie - 10- Bosser dur - Faits depuis peu.

Solution N° 4222

HORIZONTALEMENT

I- MUTINERIES. II- OBUS - TORDU. III- ROSACEES. IV- SABLE - NN. V- TRIE - SIS. VI- INN - HELIUM. VII- QO - BACLE. VIII- COMTESSE. IX- ETOUPE - TEE. X- SAUTE - METS.

VERTICALEMENT

1- MOUSTIQUES. 2- UB - ARNO - TA. 3- TURBIN - COU. 4- ISOLE - BOUT. 5- SE - HAMPE. 6- ETA - SECTE. 7- ROCAILLE. 8- IRE - SIESTE. 9- EDEN - SET. 10- SUSNOMMEES.

ANNONCES
LÉGALES

ANEXIS-CONSEIL S.A.R.L
Rep. par Mr. Anass ZIZAH
12, Rue Sabri Boujemaâ,
1er étage, Apt n° 6 Casablanca.
Tél : 0661 48 66 73

Cession des parts sociales

Aux termes de sa délibération en date du 16/06/2020 à Casablanca, l'assemblée des associés de la société THE ONE FOR AS S.A.R.L au capital de 100 000,00 Dirhams a constaté ce qui suit :

- Approbation de la cession des parts sociales entre M. Laziz Chahdi EL OUAZANI, M. Mostafa Chahdi OUAZZANI d'une part et M. Nabil BEN MANSOUR d'autre part;
- Modifications Statutaires ;
- Décision de l'associé unique.
- De ce qui précède, les articles 8 et 9 des statuts seront modifiés.
- Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Commerce de Casablanca le 17/07/2020 sous le N°14285 du registre chronologique.

«FIDACTIVE» SARL A.U
Département juridique
Siège social :
N° 545, N° 3&4 2ème étage
Hay Mohammadi, Agadir
Email : fidactivecontacts@yahoo.fr - RC N°5481

Dissolution anticipée
de la société
«ALUMINYA PP»
RC N° 20789

1) Au terme d'un acte sous-seing privé du 30/06/2020 à Agadir, il a été décidé ce qui suit :

- Dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/06/2019;
- Nomination de Madame Naima HADDIOUI comme liquidateur;
- Le siège de liquidation est fixé à Magasin N°21 Et 21 à Angle Bd Hassan II Et Rue de Madrid - Agadir.

2) Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'Agadir le 22/07/2020 sous le numéro 92096.

Pour extrait et mention

Sté de Manutention d'Agadir
(SMA)
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 02/SMA/2020

Le 18/08/2020 à 10 heures il sera procédé, dans la salle de réunion de la Société de Manutention d'Agadir (SMA) au nouveau port d'Agadir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour:

Fourniture des câbles électriques pour les engins d'exploitation au terminal Sma Au Port D'Agadir

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau de la section achat de la Direction de la SMA au port d'Agadir.

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: (30 000,00) trentemille Dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 du Règlement des Achats de la SMA.

Les concurrents peuvent :

- *soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la SMA au port d'Agadir.
- *soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 26 du Règlement des Achats de la SMA.

*soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 26 du Règlement des Achats de la SMA.

Sté de Manutention d'Agadir
(SMA)
Avis d'appel d'offres ouvert
N°03/SMA/2020

Le 18/08/2020 à 11 heures il sera procédé, dans la salle de réunion de la Société de Manutention d'Agadir (SMA) au nouveau port d'Agadir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour:

Fourniture des câbles en aciers pour les grues et accessoires de manutention en exploitation au terminal SMA au port d'Agadir

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau de la section achat de la Direction de la SMA au port d'Agadir.

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: (30 000,00) trente mille Dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 du Règlement des Achats de la SMA.

Les concurrents peuvent :

- *soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la SMA au port d'Agadir.
- *soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 26 du Règlement des Achats de la SMA.

Sté de Manutention d'Agadir
(SMA)
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 04/SMA/2020

Le 18/08/2020 à 12 heures il sera procédé, dans la salle de réunion de la Société de Manutention d'Agadir (SMA) au nouveau port d'Agadir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour:

Fourniture des câbles électriques pour les engins d'exploitation au terminal Sma Au Port D'Agadir

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau de la section achat de la Direction de la SMA au port d'Agadir.

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: (20 000,00) vingt mille Dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 du Règlement des Achats de la SMA.

Les concurrents peuvent :

- *soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la SMA au port d'Agadir.
- *soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 26 du Règlement des Achats de la SMA.

AL ABRAR IMPORT
SARL

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 10 juillet 2020 à Casablanca, il a été établi les sta-

tuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination :
AL ABRAR IMPORT
Forme juridique : société à responsabilité limitée.
Objet : La société a pour objet directement ou indirectement, tant au Maroc qu'à l'étranger et pour son propre compte ou pour le compte des tiers :

- *Marchand effectuant importation et exportation ;
- *Achat, vente, distribution, fabrication, et transformation de tous produits de nettoyage et propreté
- Importation, exportation et distribution des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle.

Siège Social : 10 Rue Liberté Etage 3 Apt N° 5 Casablanca.

Capital : Le capital social est fixé à la somme de Cent Mille Dirhams (100.000-DHS). Il est divisé en Mille (1000) parts sociales de Cent Dirhams (100-DHS) chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées aux associés en proportion de leurs apports, à savoir :

*Monsieur ALALI Mohamed : 500 Parts
*Monsieur AL DAROUICH Abdulrahman : 500 Parts
Soit au total Mille Parts Sociales : 1.000 Parts

Gérance : La société est gérée pour une durée illimitée par Monsieur ALALI Mohamed et Monsieur AL DAROUICH Abdulrahman.

Signature : La société est valablement engagée par la signature séparée de Monsieur ALALI Mohamed ou de Monsieur AL DAROUICH Abdulrahman.

Année sociale : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Durée : 99 années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce.

Le Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 23 Juillet 2020, sous le numéro 740844.

La société est immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 467037, en date du 23 Juillet 2020.

GEO SKAM FORAGE SARL
Société à responsabilité limitée
- Au capital de :
100.000,00 DHS
Constitution d'une société
à responsabilité limitée

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 29-06-2020, enregistré à Marrakech, sous N°RE 35503, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
« GEO SKAM FORAGE SARL »

Objet : forage d'eau et fondation - travaux divers ou construction

Le Siège social est : à Massira 1 "D" Résidence El Fath N°496 Marrakech

Durée: 99 ans

Capital social : 100.000,00 dhs, divisé en 1000 parts de 100 dhs chacune, la totalité est attribué à :
-MME Fatima TOUGUI : 500 parts soit 50%
-MR Khalid TOUGUI : 500 part soit 50%

Gérance : la société est administrée par MR KHALID TOUGUI pour une durée illimitée, en qualité de gérante unique, qui dispose de la seule signature sociale pour toutes engagements concernant la société vis-à-vis des tiers, et déclare acceptes la fonction.

Le dépôt légal :
A été effectué au Tribunal de commerce marrakech sous numéro 114437. Du 23/07/2020 - Immatriculé au registre de commerce sous le numéro 105179

Pour extrait et mention
Le gérant

CABINET
COMPTABLE ESSALHI
Rue Medina Mounouara.
Im Yaacoubi 3ième Etage
Appt N° 6
TEL : 05.36.71.01.66
Oujda
Constitution de Société
SOCIETE
OUJDA STYLE SARL

Aux termes d'un acte sous seing privé du 23/06/2020 il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination :
SOCIETE OUJDA STYLE
Forme Juridique : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE.
OBJET : La société a pour objet au Maroc tant qu'à l'étranger :

- *Import et Export.
- *Vente et Achat de vêtements, Habillements, Confectionnés et vêtements prêt à porter.
- *Travaux divers ou construction..
- *Négociant.

Siège Social : Rue Elmorabite Immeuble Beza N°16 4ième Etage Appartement N°7 Oujda.

Durée : 99 ans à compter du dépôt au tribunal de commerce Capital Social : Le capital social de la société est fixé à la somme de 100.000,00 Dhs :

1°) Monsieur BEZZA Omar : 40.000,00 DHS
2°) Mademoiselle BEZZA Oumayma : 15.000,00 DHS
3°) Monsieur BEZZA Ismail : 15.000,00 DHS
4°) Madame BEZZAOUI Malika : 15.000,00 DHS
5°) Monsieur BEZZA Abdelhamid : 15.000,00 DHS
Total Egal : 100.000,00 DHS

Laquelle somme a été intégralement et effectivement versée dans la caisse sociale.

Apports :

Le capital social de la société est fixé à la somme de cent mille dirhams (100.000,00DHS) divisé en Mille (1000) parts sociales de cent dirhams (100,00 DHS) chacun, attribués et réparties entre les associées dans les proportions de leurs apports respectifs, savoir :

11°) Monsieur BEZZA Omar : 400 Parts
2°) Mademoiselle BEZZA Oumayma : 150 Parts
3°) Monsieur BEZZA Ismail : 150 Parts
4°) Madame BEZZAOUI Malika : 150 Parts
5°) Monsieur BEZZA Abdelhamid : 150 Parts.

Total Egal : 1000 Parts

Gérance :

La société est gérée par Monsieur BEZZA Omar en qualité de gérant et pour une durée indéterminée avec les pouvoirs les plus élargis.

La société est valablement engagée par la signature du gérant toute fois le gérant peut délégués une partie ou tous ces pouvoirs à une autre personne par acte écrit certifié.

Exercice Social : Du 01 janvier au 31 décembre de chaque année sauf le premier exercice qui commence de la date de dépôt légal au 31 décembre de même année

Le dépôt et l'inscription au registre du commerce ont été fait au tribunal de commerce de la ville d'Oujda L e 16/07/2020 sous le n°1466 et sous le N°35255.

CABINET
COMPTABLE ESSALHI
Comptable Agréé par l'Etat
RUE MEDINA
MOUNOUARA.
IM YAACOUBI 3IEME ETAGE
APPT N° 6
TEL : 05.36.71.01.66

OUJDA

SOCIETE ANBAJ TRAVAUX
SARL
Clôture de la liquidation

- Au terme du PV de l'AGE du 17/03/2020 des tenants des parts sociales de la société à responsabilité limitée dénommée société ANBAJ TRAVAUX , au capital de 20.000,00 Dirhams et dont le siège social est fixé à Hay Eljorf Lakhdar N°343 Isly Oujda inscrite au registre de commerce à Oujda, sous le N°31227 il a été décidé :

1/ la clôture des opérations de la liquidation de la société.

2/ l'approbation du rapport du liquidateur et des comptes liquidation de la société.

3/ la radiation Totale et définitive du registre du commerce de la société.

4/ Quitus et décharge au liquidateur.

- Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'Oujda le 16/07/2020 sous le N° 1461

CABINET
COMPTABLE ESSALHI
Rue Medina Mounouara.
Im Yaacoubi 3ième Etage
Appt N° 6
TEL : 036.71.01.66
Oujda

Modification Statuaire
Société Paris ascenseur services
SarL

Aux termes d'un acte sous seing privé du 29/01/2020 du PV de l'AGE du 29/01/2020 des tenants des parts sociales de la société l'Oriental des Eaux SarL, il a été décidé les modifications statutaires suivantes :

I/ Cession De Parts Sociales : Madame MEZZOUJI Nadia cède la totalité des parts sociales qu'il détient dans la société Paris Ascenseur Services SarL au profit de Monsieur AZEROUAL Mohammed et Monsieur ZAAZOUA Jamal en conséquence les articles 6 et 7 des statuts de la société se trouve modifié comme suit :

Article 6 : Capital Social:
Le capital social de la société est fixé à 100.000,00 dhs repartis en 1000 parts de 100,00 dhs chacune attribué au associé conformément à leurs apports comme suit :

Mr MEZZOUJI Mohammed : 500 parts
Mr ZAAZOUA Jamal : 250 parts
Mr AZEROUAL Mohammed : 250 Parts
Total : 1000 parts

Article 7: APPORTS :
Le capital social de la société est fixé à 100.000,00 Dhs divisés en 1000 parts sociales de 100,00 chacune entièrement et intégralement libérées détenues par

Mr MEZZOUJI Mohammed : 50.000,00 Dhs.
Mr ZAAZOUA Jamal : 25.000,00 Dhs.
Mr AZEROUAL Mohammed : 25.000,00 Dhs.
Total : 100.000,00Dhs.

II / Gérance Et Administration :
Après cession des parts sociales Mme MEZZOUJI Nadia démissionne de ces fonction de gérante de la société à compter du jour de la cession et l'assemblée générale nomme Monsieur MEZZOUJI Mohammed en qualité de gérant et Mr AZEROUAL Mohammed en Qualité de cogérant.

III/ Signature Sociale :
La société est valablement engagée par les signatures séparées du gérant ou du cogérant

IV/ harmonisation des statuts de la société :
Après les modifications survenues il a été décidé une Harmonisation

des statuts de la société pour y porter la totalité des modifications et leur mise à jour.

Le dépôt légal a été fait au tribunal de commerce de la ville d'Oujda le 15/07/2020 sous le n°1446.

CEGOR
89, Boulevard D'anfa
Casablanca
BENISHA AGADIR

DISSOLUTION
DE LA SOCIETE

I-Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, en date du 30 Avril 2020, les actionnaires de la Société dite de la société « BENISHA AGADIR » Société Anonyme au capital de 26.000.000 DH dont le siège social est à Casablanca 17, Rue El Bouhtouri - Quartier Gauthier, inscrite au registre du commerce de Casablanca sous le N°157075, ont pris les décisions suivantes :

1. Dissolution anticipée de la Société pour prendre effet à compter de 30 avril 2020, conformément à l'article 46 des statuts.

2. Démission du Conseil d'administration en lui donnant quitus entier total et définitif au titre de l'ensemble de sa gestion.

II-Désignation de La société MONITOR CONSULTING, SARL AU, au capital de 100.000 DH, dont le siège social est au 59, lotissement Bachkou. Route Taddart, 20420 Casablanca, immatriculée au registre de commerce sous le N°216693, représentée par son gérant, M. Taoufik JAIDI comme liquidateur pour la totalité de la période de liquidation.

III - Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca sous le N°740046 et l'inscription modificative au Registre de Commerce a été effectuée sous le N°14298 le 17/Jullet 2020.

Pour Extrait et Mention
CEGOR

VILLAJENA
Société à Responsabilité Limitée
au Capital Social de
20.000.000 Dirhams
Siège social : 67-69, Avenue de
l'Armée Royale - Casablanca
RC de Casablanca n° 122.059
IF : 1032770

I) Conformément aux dispositions de l'article 357 de la loi 5-96 relative aux sociétés à responsabilité limitée, modifiée et complétée par la loi 24-10 et par la loi 21-19, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2020 a statué, après avoir constaté des pertes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 rendant la situation nette de la société inférieure au quart du capital social, en faveur de la continuité de l'exploitation.

II) Le dépôt a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca en date du 20 mai 2020 sous le numéro 1293.

BEN IMMO MARRAKECH
Société à Responsabilité Limitée
à Associé Unique
Au Capital de : 100.000,00 DH
Siège Social :
Appt N 7 Imm 2 Rue
Angle Sgt Levat Et Ferkle
Marrakech

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 08/07/2020, enregistré à Marrakech en date du 13/07/2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée à associé unique dont les Caractéristiques sont les suivantes:

Raison Sociale : BEN IMMO MARRAKECHSARL AU
Forme Juridique : société à responsabilité limitée à associé unique
La Gérance : Est désigné comme gérant unique de la société pour une durée illimitée ;
Mr BENGUIGUI ERIC MICHEL LEON
La Signature Sociale : La société est valablement engagée pour tous les actes concernant par la signature unique de Mr BENGUIGUI ERIC MICHEL LEON et ce pour une durée illimitée.

Objet : La société a pour objet :
*Gérant d'immeubles
Durée : La société est constituée pour une durée de quatre vingt dix neuf années (99 ans) à compter du jour de son immatriculation au registre de commerce, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou prorogation.
Siège Social : Appt N°7 Imm 2 Rue Angle Sgt Levat Et Ferkle Marrakech
Capital Social : Le capital social est fixé à la somme de Cent Mille Dirhams (100 000,00 DHS). Il est divisé en MILLE (1000) parts sociales de CENT (100) Dirhams chacune, Portant les numéros de 1 à 1000, entièrement libérées qui sont attribuées totales à l'associé unique.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Marrakech le 23/07/2020 sous le numéro 114433

Royaume du Maroc
Ministère de la Justice
Cour d'appel de commerce
de Casablanca
Tribunal de commerce
de Casablanca
DOSSIER N°: 129852
CP N°: 9268

Cession de fonds
de commerce
Par
Monsieur HASSAN
KHAROUICHE
CIN : BJ29458
A
Monsieur Mohammed Lamlak /
CIN GA67537

Un fonds de commerce de "vente de parfums"; sis à Casablanca 282 Bd Mohamed VI Kissariat Al Baida local n°42 ; est non immatriculée au registre de commerce. Les oppositions seront reçues au secrétariat greffe du tribunal de commerce (service du registre du Commerce) dans les quinze jours au plus tard après la deuxième insertion.

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Wilaya de la Région
de Casablanca-Settat
Commune de Casablanca
Préfecture d'Aïn Chock
Arrondissement d'Aïn Chock
Direction Générale des Services
de l'arrondissement
Division des Affaires
Economiques

Avis d'enquête
commodo incommodo

Le président avise le public du démarrage d'une enquête commodo incommodo d'une durée de 15 jours à compter de la date de parution dans les journaux. Cette enquête concerne la demande déposée par :

الحميري عزيزة
Pour l'obtention d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation de l'activité : Lavage de voitures

Au local situé à :
تجزئة السلامة 2 الزنقة 19 الرقم 46
سیدی معروف عمالة عين الشق مقاطعات
عين الشق
Un registre des observations est mis à la disposition du public au service économique.

Cochenille du cactus : La situation est "sous contrôle" à Guelmim-Oued Noun

La directrice régionale de l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA) dans les provinces du Sud, Safia Touzani, a assuré que la situation est actuellement "sous contrôle" en matière de propagation du parasite de la cochenille du cactus dans la région Guelmim-Oued Noun.

"La transmission de ce fléau dans la région Guelmim-Oued Noun n'est ni grande ni terrifiante", a souligné Mme Touzani dans un entretien accordé à la MAP, évoquant "un grand optimisme" dans la lutte contre cet insecte.

Après deux ans de travail continu, tous les indicateurs de terrain, notamment avec l'implication des propriétaires de champs qui doivent être les premiers à signaler l'insecte, confirment que la propagation de la cochenille est "lente",

a-t-elle expliqué.

D'après la responsable, l'Office veille à l'exploration des champs régulièrement, selon un programme bien défini. "L'intervention peut se faire à la demande des propriétaires des champs qui découvrent la présence de l'insecte dans leurs fermes ou encore à la demande d'autres partenaires, dont les autorités locales", a-t-elle ajouté.

Mme Touzani a aussi relevé que l'intervention de l'ONSSA, après exploration, consiste à traiter les champs légèrement infectés par le pesticide, qui est soumis à un contrôle strict, notant que cette opération est supervisée par les éléments de l'ONSSA ou par les agriculteurs eux-mêmes.

"L'insecticide cochenille est utilisé par les entreprises avec lesquelles l'office a signé des accords

à cet égard, et sous son contrôle permanent et strict, pour garantir l'adoption de bonnes pratiques dans son utilisation", a noté la directrice régionale de l'ONSSA.

Elle a également souligné que l'Office veille, et recommande également aux paysans et aux organisations agricoles concernées, à surveiller les machines et les équipements de pulvérisation de pesticides afin que l'insecte ne soit pas transmis dans les champs.

"Il s'agit aussi de tenir compte de la présence d'insectes et d'autres animaux dans les champs, y compris les abeilles, afin d'éviter de les endommager", a-t-elle fait remarquer.

Depuis juillet 2019, l'ONSSA a adopté une stratégie basée sur une approche participative dans la lutte contre l'insecte dans la région Guelmim-Oued Noun, a rappelé Mme

Touzani, notant que l'implication de l'agriculteur dans cet effort a donné de bons résultats. L'expérience sur le terrain a prouvé l'efficacité de cette approche, après le rétrécissement ou l'absence de cochenilles dans les champs cultivés par le paysan, a-t-elle assuré, ajoutant que l'ONSSA publiera un livret qui sera mis à la disposition des agriculteurs pour simplifier la manière dont ils gèrent les champs de cactus. La responsable a indiqué que l'ONSSA organise aussi des séances d'encadrement, de sensibilisation et de sorties expérimentales pour expliquer les méthodes de soins des champs et d'utilisation des pesticides.

"Les fruits du cactus de Sidi Ifni, malgré les rumeurs sur l'impact des pesticides, font partie des meilleures variétés d'Aloe vera au niveau national", a-t-elle assuré.

Pour atteindre les standards internationaux

Les EdTech britanniques soutiennent l'éducation à distance au Maroc

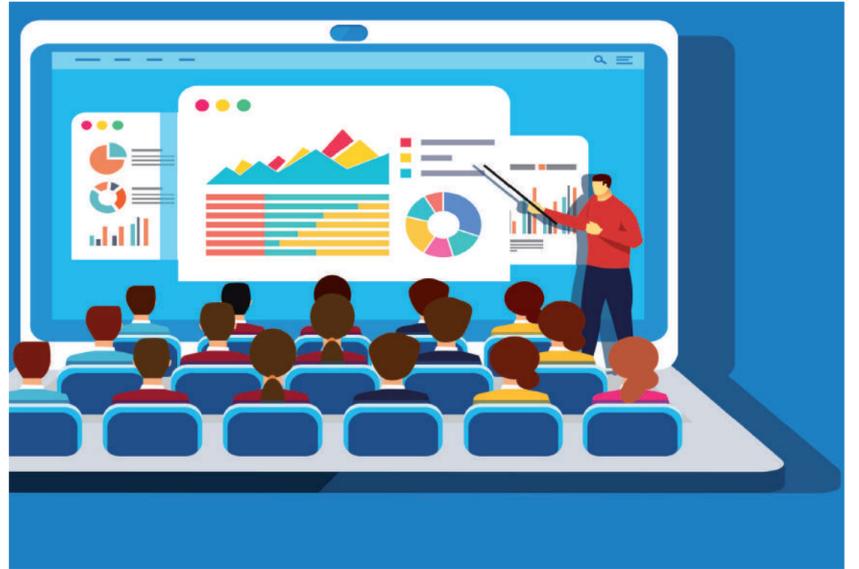
La chambre de Commerce Britannique a tenu, le jeudi 23 juillet, un webinar sous le thème « La digitalisation du système éducatif : la solution pour atteindre les standards internationaux ».

■ Aïmen Bouzougaghe

Lors de cette rencontre digitale, le nouveau Consul Général du Royaume-Uni, Daniel Katte, a mis en avant l'apport du système Britannique durant la période de confinement. Ainsi, il a fait savoir que des offres EdTech (technologies de l'éducation) ont été mises en place gratuitement pour aider les écoles et les universités marocaines à poursuivre leur année scolaire. Aussi, la bibliothèque numérique du British Council a été consultée par plus de 3500 marocains. Pour le Consul, le Royaume-Uni peut encore apporter au Maroc dans ce sens. D'ailleurs, Vipul Bhargava, spécialiste des écoles internationales et des technologies de l'éducation au DIT (Ministère de Commerce Britannique) a rappelé, lors du webinar, que le Royaume-Uni est le pays européen qui dépense le plus dans les EdTech. Plus de £ 900 Million chaque année en technologie de l'éducation. En 2019, le gouvernement Britannique a mis en place une

stratégie de technologie de l'éducation qui encourage les principales entreprises technologiques à travailler avec les écoles et les collèges pour améliorer les résultats des étudiants, réduire la charge de travail des enseignants et développer les investissements dans Hubs EdTech dans diverses écoles sélectionnées au Royaume-Uni. A l'heure actuelle, 10 des 20 entreprises EdTech européennes parmi les plus dynamiques d'Europe sont Britanniques. Par ailleurs, Mounia Hammouda, Directrice Générale Adjointe de la British International School Of Casablanca (BISC) a également encensé les outils digitaux mis en place depuis l'inauguration de l'école en 2017. « Cela a facilité notre gestion de crise de la pandémie avec une reprise rapide des cours », a-t-elle déclaré.

Elle a également souligné que les outils digitaux de l'établissement Britannique se sont perfectionnés ces dernières semaines et que le digital permet une meilleure productivité et dessine une nouvelle école plus proche de ses élèves.



Hit Radio initie une opération citoyenne

Covid-19 : « Ana lMaghrib_W3ndi Ti9a Frassi »

Le groupe Hit Radio vient d'initier "Ana lMaghrib W3ndi Ti9a Frassi", une opération citoyenne dont l'enjeu est de redynamiser la confiance des marocains dans leur pays dans le contexte de cette sanitaire liée à la pandémie du nouveau coronavirus (covid-19).

Cette initiative porte sur la valorisation d'une production et/ou consommation porteuse de sens et d'ouvrir le débat sur les manières de consommer bénéfique pour le Maroc, indique un communiqué du groupe.

L'essentiel est que le consommateur, à son échelle individuelle, prenne conscience que son comportement de

consommation a un impact positif ou négatif. Selon ses préoccupations, il peut agir de manière à ce que sa consommation devienne positive.

Au travers de "Ana lMaghrib_W3ndi Ti9a Frassi", Hit Radio se mobilise pour informer, sensibiliser et donner la parole aux citoyens, entreprises, institutions et société civile pour une prise de conscience collective en questionnant le produit marocain et ses standards, l'impact du consommateur bénéfique pour le Maroc, l'importance des entreprises qui valorisent la production locale et la liberté de choisir un mode de consommation positif.

Cette opération qui implique personnalités, dirigeants, et artistes, se décline en capsules informatives, rubriques relayant les initiatives solidaires, interviews d'entrepreneurs engagés, témoignages de citoyens, campagne promotionnelle autour du tourisme national et une plateforme dédiée "Ana-lmaghrib.ma".

Les entreprises valorisant la production nationale, les associations, groupements ou institutions œuvrant pour la promotion d'une consommation responsable peuvent ainsi soutenir cette initiative en s'inscrivant sur cette plateforme, conclut le communiqué.



Reconvertie en mosquée

Turquie : prière inaugurale à Sainte-Sophie



Plusieurs milliers de musulmans se sont rassemblés vendredi autour de l'ex-basilique Sainte-Sophie pour prendre part, en présence du président Recep Tayyip Erdogan, à la première prière depuis la reconversion en mosquée de cet édifice emblématique d'Istanbul. Malgré l'épidémie de nouveau coronavirus, des foules compactes se sont formées dans la matinée autour de Sainte-Sophie pour prendre part à la prière prévue vers 10H00 GMT, ont constaté des journalistes de l'AFP. Plusieurs fidèles ont passé la nuit sur place. Oeuvre architecturale majeure construite au VIe siècle et monument le plus visité d'Istanbul, Sainte-Sophie a successivement été une basilique byzantine,

une mosquée ottomane et un musée. Le 10 juillet, M. Erdogan a décidé de rendre l'édifice au culte musulman après une décision de justice révoquant son statut de musée.

Cette mesure a suscité la colère de certains pays, notamment la Grèce qui suit de près le devenir du patrimoine byzantin en Turquie. Le pape François s'est aussi dit "très affligé" par cette reconversion. Des récitation coraniques avaient lieu dans la matinée à Sainte-Sophie, avant la prière du vendredi à laquelle plusieurs hauts responsables étrangers ont été invités. M. Erdogan est arrivé sur place vers midi. Pandémie oblige, les autorités ont indiqué qu'un mil-

lier de fidèles au maximum pourront prier à l'intérieur de la mosquée. Mais de nombreuses personnes pourront se recueillir aux abords de l'édifice.

Face à l'afflux de fidèles, dont certains ne portaient pas de masque, le gouverneur d'Istanbul Ali Yerlikaya a indiqué en fin de matinée que les espaces prévus à l'extérieur étaient pleins.

Signe du chaos ambiant, plusieurs dizaines de personnes ont forcé un cordon policier pour sprinter vers Sainte-Sophie, selon une vidéo diffusée par des médias turcs.

Pour nombre d'observateurs, la reconversion de Sainte-Sophie en mosquée par M. Erdogan vise à galvaniser sa base électorale conservatrice et nationaliste dans un contexte de difficultés économiques aggravées par la pandémie.

En prenant cette décision, le chef de l'Etat, souvent accusé de dérive islamiste, s'attaque aussi à l'héritage du fondateur de la République, Mustafa Kemal, qui avait transformé Sainte-Sophie en musée en 1934 pour en faire l'emblème d'une Turquie laïque.

Comme un symbole, M. Erdogan a choisi pour la première prière le jour du 97ème anniversaire du traité de Lausanne qui fixe les frontières de la Turquie moderne et que le président, nostalgique de l'Empire ottoman, appelle souvent à réviser.

Sainte-Sophie reste en Turquie étroitement associée à la prise de Constantinople en 1453 par le sultan Mehmet II, dit le Conquérant. Une fanfare ottomane était d'ailleurs présente sur le parvis de l'édifice vendredi.

Mercredi, M. Erdogan a partagé sur Twitter une vidéo mettant en scène des musulmans des quatre coins du monde islamique en train de chanter à la gloire de Sainte-Sophie.

"Tu es à nous depuis toujours, et nous sommes à toi", a commenté le président turc.

La prière de vendredi intervient par ailleurs dans un contexte de fortes tensions entre Ankara et Athènes, liées notamment aux explorations turques d'hydrocarbures en Méditerranée orientale.

La Grèce a vivement dénoncé la reconversion de Sainte-Sophie en mosquée, y voyant une "provocation envers le monde civilisé".

En guise de protestation en Grèce, les églises orthodoxes vont faire sonner leurs cloches à midi vendredi. "C'est un jour de deuil pour (...) toute la chrétienté", a déclaré le chef de l'Église grecque, l'archevêque Iéronymos.

Mais Ankara a rejeté les critiques au nom de la "souveraineté", soulignant que les touristes pourront continuer de visiter cet édifice classé au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco.

La précipitation des autorités pour y organiser une première prière suscite en tout cas des inquiétudes. "Les mesures prises à la hâte (...) peuvent avoir des conséquences désastreuses et causer des dégâts irréversibles" à l'édifice vieux de 15 siècles, souligne Tugba Tanyeri Erdemir, chercheuse à l'Université de Pittsburgh.

Le sort des mosaïques byzantines qui se trouvent à l'intérieur de Sainte-Sophie et qui étaient recouvertes de plâtre à l'époque ottomane préoccupe particulièrement les historiens.

L'Autorité des affaires religieuses (Diyanet) a affirmé qu'elles seraient dissimulées par des rideaux uniquement pendant la prière, l'islam interdisant les représentations figuratives.

"Pas un seul clou ne sera planté", a assuré mercredi le chef de la Diyanet, Ali Erbas.

Italie : la Juventus tombe et doit encore attendre

« Partie remise pour la Juventus, le club turinois avait besoin d'une victoire sur la pelouse de l'Udinese jeudi pour être de nouveau sacré champion d'Italie, mais il a été battu 2-1 par le club frioulan en quête de maintien. »

Quand arrivera ce neuvième scudetto d'affilée, le 36e de l'histoire de la Juventus ? Le rendez-vous le plus évident est fixé à dimanche, lors de la 36e journée. Si la Juventus, à domicile, bat la Sampdoria, elle sera titrée à coup sûr et cette défaite à Udine restera une simple péripétie. Mais une série de résultats favorables pourrait même offrir le sacre un peu plus tôt aux Turinois, quand ils seront au vestiaire avant leur match. Il faudrait pour cela que l'Atalanta Bergame (2e) perde vendredi à San Siro face à l'AC Milan, et que l'Inter Milan (3e) et la Lazio Rome ne gagnent pas, respectivement samedi sur la pelouse de Genoa et dimanche sur celle de l'Hellas Vérone.

Jeudi, la Juventus a en tous cas fait un match trop moyen pour mériter les trois points dont elle avait besoin et sa forme actuelle reste inquiétante à l'approche de son 8e de finale retour de Ligue des Champions contre Lyon le 7 août.

"On s'est désorganisés. On voulait gagner à tout prix mais on a amené le match sur un chemin dangereux. On l'a perdu parce qu'on voulait prendre trois points", a expliqué l'entraîneur turinois Maurizio Sarri après le match.

"On est très déçus de repartir battus. En ce moment, c'est difficile pour tout le monde de prendre des points. On doit rester concentrés et boucler ce championnat. Ensuite seulement on pourra penser à la Ligue des champions", a-t-il ajouté.

Jeudi, la partie a commencé par une tête maladroite de Danilo, sauvé d'un but contre-son-camp par le poteau de Szczesny. Ensuite, la Juve a poussé, avec notamment une belle frappe de

Ronaldo, et elle a été récompensée en ouvrant le score par De Ligt (42e).

Le jeune Néerlandais a jailli à 40 mètres des buts de l'Udinese, s'est avancé balle au pied et a frappé fort du droit, à ras de terre, dans le petit filet de Musso.

La Juve était alors virtuellement championne mais cela n'a pas duré très longtemps. Peu après la pause, Nestorovski a profité d'un oubli grossier d'Alex Sandro au marquage pour égaliser de la tête (52e).

Enfin, dans le temps additionnel, le Franco-Ivoirien Fofana, auteur d'un gros match et d'une belle saison, a marqué un beau but en prenant le meilleur sur De Ligt (2-1, 90e+2).

Essentiel dans l'optique du maintien pour l'Udinese (15e), ce succès rallonge donc aussi le suspense en tête du classement. La Juventus a manqué sa première balle de match. Il lui en reste trois. La Lazio Rome de son côté a mis fin à une très mauvaise série de cinq matches sans victoire en battant Cagliari 2-1 au Stade Olympique.

Avec ce succès, les Romains gardent une chance très théorique de titre. Surtout, ils sont assurés de finir parmi les quatre premiers, ce qui, sauf séisme (Naples gagne la Ligue des Champions et l'AS Rome la Ligue Europa), leur garantit une place en C1 la saison prochaine.

Le but de la victoire de la Lazio a été inscrit par Immobile, qui reprend au passage seul la tête du classement des buteurs, avec 31 buts contre 30 à Ronaldo.



Coupe de France : le foot de retour, le PSG favori

Une Coupe, et ça repart: la finale de la Coupe de France, vendredi (21h10), marque le retour du football de compétition dans l'Hexagone. Le Paris SG, opposé à Saint-Etienne, rêve de faire grand bruit dans le drôle de silence d'un Stade de France quasiment vide.

La doyenne des coupes en a vu beaucoup depuis sa création en 1917, mais cette fois-ci, il s'agira bien d'une première. Entre le protocole sanitaire contraignant, la jauge de 5.000 personnes dans le stade ou les cinq remplacements autorisés, la "Vieille dame" a dû réécrire sa tradition pour s'adapter à la pandémie de Covid-19.

La présence du président de la République Emmanuel Macron sera l'un des rares repères à avoir résisté autour de cet événement, l'habituelle conclusion d'une saison qui, aujourd'hui, en ouvre une nouvelle.

Après l'arrêt anticipé de la Ligue 1 au printemps, Parisiens et Stéphanois se préparent à jouer la première rencontre officielle en France depuis le 10 mars, une reprise bienvenue pour un secteur qui chiffre en centaines de millions d'euros ses pertes liées à l'interruption du Championnat.

"Le foot est enfin de retour", se réjouit en une Le Parisien. "Une énorme envie", lui répond L'Equipe. "C'est un moment différent de tous les autres, c'est historique", reconnaît le capitaine du PSG Thiago Silva. Si la reprise de la compétition paraît une bonne nouvelle pour les clubs, le contexte particulier risque de débousoler les plus fidèles supporters. Le Stade de France (81.000 places), quasiment vide en raison de la limitation du public et du boycott des ultras des deux camps, donnera une image décevante qui tranche avec la réputation populaire de la Coupe de France, qui réu-



nit amateurs et professionnels.

Ce sera une finale "au goût amer", a déjà déploré un groupe de supporters de Saint-Etienne. Le club ligérien a d'ailleurs racheté le maigre quota de 900 places qu'il devait vendre au grand public pour les laisser libres.

"Quand on est un joueur de football, ce n'est pas ce qu'on aime. Le foot reste, avant tout, un jeu et un spectacle, donc devant des tribunes pleines", explique le capitaine stéphanois Loïc Perrin. "Faire oublier le vide", titre d'ailleurs le quotidien régional Le Progrès, qui suit

l'ASSE. Les Verts attendaient pourtant de revivre une finale de Coupe de France depuis 1982, et une défaite aux tirs au but de l'équipe de Michel Platini face au... PSG, qui remportait là son premier titre majeur.

"Il y a un titre magnifique à aller chercher. J'espère qu'on aura la bonne surprise de pouvoir soulever la coupe vendredi", renchérit le défenseur, vainqueur de la Coupe de la Ligue avec Saint-Etienne en 2013.

Au "monde d'après" ses nouveaux repères, comme le fait que le trophée sera décerné sur la pelouse, et non

en tribune présidentielle. Mais une vieille chanson risque d'être jouée: celle du Paris SG qui écrase la concurrence nationale.

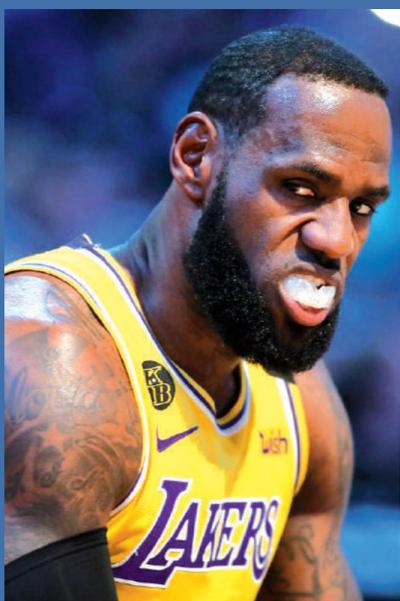
L'équipe de Neymar et Kylian Mbappé aborde cette finale comme grande favorite, après une préparation qui l'a vu marquer 20 buts et n'en encaisser aucun en trois rencontres amicales. Cette montée en puissance a fait oublier la blessure du défenseur Juan Bernat, dont la fiabilité fera défaut.

"Le plus important, c'est d'arriver frais, dans la tête et les jambes, avec le bon +spirit+, je pense qu'on a fait ça", a déclaré Tuchel, en quête de sa première Coupe de France, après son échec contre Rennes en 2019.

L'une des interrogations concerne l'état physique de ses joueurs, alors que les titulaires n'ont jamais joué plus d'une heure. "Après quatre mois sans jouer, ce n'est pas possible de rejouer au plus haut niveau", estime Thiago Silva. "On va faire un bon match avec beaucoup d'intensité mais avec la tête, pour faire circuler le ballon et les faire courir." Les cinq remplacements autorisés pourraient aussi faire parler la puissance du banc du PSG face à "Sainte", prévient le coach stéphanois Claude Puel. Paris doit rester frais, car son horizon va au-delà de cette finale: l'été de son cinquantième anniversaire, le club rêve d'un triplé historique, avec la Coupe de la Ligue (finale contre Lyon le 31 juillet) et la Ligue des champions (quart contre l'Atalanta le 12 août à Lisbonne).

"Le plus important, c'est d'arriver au Portugal avec quatre titres (en comptant la L1 et le Trophée des champions, déjà remportés)", assure Tuchel. C'est le meilleur moyen de monter le volume dans des stades vides.

NBA : Antetokounmpo et James en jambes



Giannis Antetokounmpo, victorieux avec Milwaukee, et LeBron James même défait avec les Lakers, ont montré qu'ils étaient déjà dans un bon rythme jeudi pour leur retour sur les parquets chez Disney World, en matches amicaux préparatoires à la reprise de la saison NBA. James n'a joué que 15 minutes, toutes en première période, contre Dallas, le temps d'inscrire 12 points (4/6 aux tirs) et délivrer 5 passes qui ont permis à L.A. de virer en tête à la pause (55-44), bien aidé par Anthony Davis (12 pts) qui n'a pas non plus joué les deux derniers quarts-temps. Sans leurs deux stars, les Lakers ont évidemment été moins performants ensuite et les Mavericks se sont finalement imposés (108-104), grâce notamment aux 23 points de Seth Curry, impeccable dans sa zone de prédilection derrière l'arc (6/6). Luka Doncic a également été solide pour sa reprise (14 points, 6 passes, 5 rebonds, 3 interceptions en 16 minutes). De son

côté Milwaukee, autre prétendant au titre, fort du meilleur bilan de la saison régulière (53 victoires, 12 défaites), s'est aisément imposé aux dépens de San Antonio (113-92). Antetokounmpo, favori à sa propre succession pour le titre de MVP que lui conteste James, a montré qu'il tenait déjà la forme. Il a fini avec 22 points (à 9/13 aux tirs), 4 passes, 3 rebonds et 3 interceptions en 21 minutes. Son lieutenant Khris Middleton s'est lui aussi distingué avec 16 points et 5 passes, tout comme le pivot Brook Lopez (17 pts, 4 rbds, 2 contres). La saison redémarquera à huis clos dans une semaine dans la bulle de Disney World près d'Orlando (Floride). Chacune des 22 équipes en lice disputera huit matches de saison régulière. Suivront ensuite des play-offs au format classique au meilleur des sept rencontres, et des finales devant couronner un champion le 13 octobre au plus tard.

Officiel : MAS-ASS reporté !



La Fédération royale marocaine de football (FRMF) a annoncé le report de la rencontre de Botola D2 opposant le MAS à l'ASS.

En effet, le Maghreb Association sportive, dauphin au classement du championnat marocain D2, n'affrontera pas l'AS Salé ce dimanche. Le match ne se jouera pas avant mercredi prochain, et pour cause, plusieurs membres du club de la ville de Fès ont été testés positifs au Covid-19, à savoir l'entraîneur Mounir Jaouani, l'attaquant gabonais Cedric Ondo Biyoghe les deux milieux Nassreddine Taraina et Charki Elbahri, en plus d'un joueur de la catégorie juniors, du chargé de matériel du club et du préparateur physique de l'équipe A.

Brahim El Mazned, membre de la banque d'expertise UE/UNESCO

«On doit réellement réfléchir à un réel New Deal pour la culture au Maroc»

Pour Brahim El Mazned, membre de la banque d'expertise UE/UNESCO et directeur fondateur de Visa For Music, cette année est une année noire pour les artistes et pour le secteur de la musique. «Le secteur de la culture a été le premier à être impacté et certainement le dernier à reprendre», a-t-il ajouté. En revanche, pour sortir de cette situation délicate, le directeur régional Afrique du Nord et membre du Comité international d'AFRIMA a insisté sur l'urgence de sauver les entreprises culturelles, préparer la relance du secteur et revoir ensemble le mode managérial futur. «Sur le plan digital, il faudra lancer un chantier majeur pour faire du secteur de la musique», a souligné El Mazned.

■ Propos recueillis par Mohamed Nait Youssef



Al Bayane : Comment se porte le secteur de la musique au Maroc qui a été touché de plein fouet par la crise sanitaire ?

Brahim El Mazned : Le secteur de la culture et notamment celui de la musique est de nature précaire, mais cette crise met en évidence sa fragilité et sa précarité.

Les artistes marocains, sont très créatifs, dynamiques et résilients. La preuve en est la qualité des débats des artistes ainsi que la qualité des productions diffusées sur le net pendant le confinement. Malheureusement, cette année est une année noire pour les artistes et pour le secteur de la musique. Le secteur de la culture a été le premier à être impacté et certainement le dernier à reprendre.

Pensez-vous que les entreprises de la musique qui font face aujourd'hui à un contexte nouveau et une nouvelle réalité doivent revoir d'avantage leur management et stratégies de travail ?

Le problème ne concerne pas uniquement le Maroc, d'ailleurs un rapport réalisé par Music in Africa, à l'échelle du continent, auquel nous avons participé, révèle les conséquences financières de la crise de la Covid-19. Parmi les personnes interrogées, il apparaît que 65 % des professionnels individuels et 70 % des entreprises culturelle n'ont pas d'autres sources de revenus que leur activité principale qui a été interrompue. Les pertes financières vont de quelques milliers à plus d'un million de dollars pour un petit pourcentage des répondants.

Il faudra aujourd'hui, d'abord sauver nos entreprises culturelles, préparer la relance du secteur et revoir ensemble le mode managérial futur.

Où en sommes-nous du grand chantier de la structuration et restructuration du secteur de l'industrie musicale ?

Les prémisses de ce chantier ont été lancées il y a quelques années mais aujourd'hui, vu cette crise de la covid-19 et le développement de ce secteur et notamment sur le plan digital, il faudra lancer un chantier majeur pour faire du secteur de la musique, live et digital, un vrai chantier dans notre pays.

Nous ne pouvons pas penser la culture, ou imaginer l'avenir de la culture, sans penser à de nouvelles façons d'investir la chose culturelle et l'espace public.

A votre avis, la conjoncture actuelle pourrait-elle être également une occasion idoine pour les acteurs et professionnels du secteur afin de chercher un nouveau modèle économique de l'industrie de la musique ?

Nous avons senti pendant ce confinement une soif extraordinaire de la part de tous, la culture et les arts ont accompagné ces moments. Quel que soit son mode d'expression, la culture a permis de maintenir des liens sociaux malgré les mesures prises pour contenir la pandémie.

Des moyens importants sont mis sur les industries

lourdes mais le secteur de la culture ne doit pas passer inaperçu, il doit également pouvoir bénéficier de moyens qui permettent aux artistes de rebondir et exprimer toute leur créativité et aux opérateurs culturels de continuer d'offrir des programmes et des projets de qualités à travers le Maroc.

On doit réellement réfléchir à un réel New Deal pour la culture dans notre pays dès la fin de cette crise et l'inscrire dans le nouveau modèle de développement.

Que reste-t-il encore à faire en ce qui concerne l'encadrement politique et législatif afin de faire face aux lacunes législatives ?

Et nous ne pourrions pas faire avancer les choses dans le secteur de la culture sans un vrai dialogue entre les pouvoirs publics et les concernés artistes et opérateurs culturels.

Que proposez-vous comme plan de relance post-Covid-19 ?

Le secteur culturel est un secteur attractif dans lequel les jeunes et les femmes s'investissent avec beaucoup d'épanouissement. Les pouvoirs publics doivent à mon avis s'investir dans la culture et la mettre au cœur de notre modèle de développement.

Hicham Daoudi, propriétaire de la CMOOA

«De la nécessité d'ouvrir le grand chantier de la digitalisation de la culture !»

■ Mohamed Nait Youssef



Au Maroc, la crise sanitaire a mis à genoux le marché de l'art ainsi que la profession dans son ensemble. En effet, des galeries ont baissé leurs rideaux, des expositions ont été annulées, des projets artistiques ont été bloqués ou reportés et de nombreux artistes ont été profondément fragilisés par la pandémie et l'arrêt de leurs activités après plus de trois mois de confinement.

«En fait, il faudrait compter les trois mois de confinement plus l'été et sans oublier la reprise. Localement, le marché de l'art est très impacté parce que les galeries n'ont pas pu faire leurs expositions, elles n'ont pas pu accueillir les gens. Pis encore, la transaction via l'internet est très difficile», nous explique Hicham Daoudi, propriétaire de la maison de ventes aux enchères CMOOA.

Quant à la situation des jeunes artistes, il n'y avait pas de contact social pour qu'ils puissent communiquer sur leurs travaux, a-t-il ajouté. «La scène contemporaine et les artistes d'aujourd'hui ont été touchés par la crise. Il faut avouer, le secteur des arts n'est uniquement l'axe de Casablanca-Rabat, c'est aussi Agadir, Tiznit, Essaouira et d'autres villes où les «petits» artistes qui travaillent avec les étrangers dont les activités sont à l'arrêt ont été également impactés plus que les autres, parce que certains artistes dans les grandes villes ont pu travailler de temps à autre», a-t-il affirmé.

Des pertes de 80% du chiffre d'affaires !

Si on prend l'année depuis décembre jusqu'à juillet de cette année et décembre jusqu'à juillet de l'année dernière, tout le monde doit

être à moins de 80% du chiffre d'affaires de l'année dernière, a fait savoir Hicham Daoudi. Et d'ajouter: «L'impact de la crise est énorme. Je ne sais pas, est-ce que l'aide de la Fondation Nationale des Musées (FNM) a commencé à avoir un impact ou pas. Car, pour l'instant, tous les artistes sont dans le besoin. Bref, c'est une situation qui est difficile».

Au-delà des frontières, l'art marocain a le vent en poupe

En pleine pandémie liée à la covid-19, des œuvres d'artistes marocains entre autres Mohamed Melehi, Farid Belkhalia ont battu les records aux enchères sous d'autres cieux. Quel est alors le secret d'un tel succès ? Explications. Pour le président de la CMOOA, le monde des ventes aux enchères n'est pas celui des galeries. «Nous avons organisé une vente aux enchères le 27 juin dans laquelle l'artiste marocaine Chaïbia Talal a battu les records», a-t-il souligné.

Selon lui toujours, il y a des musées qui achètent les œuvres et les grandes collections étrangères. «Même en pleine crise, ces musées et collectionneurs n'oublient pas l'art. Au Maroc, c'est le contraire», a-t-il révélé.

Les ventes aux enchères qui ont des œuvres importantes dans le monde ont continué à fonctionner à travers des images et des documents qui s'envoient et qui s'échangent. Toutefois, ce n'était pas le cas, des galeries avaient besoin du contact avec le client qui venait voir et discuter, a-t-il expliqué.

Des pistes pour la relance du secteur...

Afin d'atténuer l'impact socioéconomique de la pandémie sur les secteurs des arts et de la culture, le Ministère de la tutelle a lancé un programme de soutien dédié aux acteurs culturels des secteurs de l'art et du livre.

Par ailleurs, Hicham Daoudi estime qu'il faut se poser la question sérieusement parce que ce soutien et ces initiatives ne seront pas suffisants pour sauver le secteur et la profession dans son ensemble.

«La crise va certainement durer. Et beaucoup de gens vont être démotivés et découragés ! Ceux qui démarrent dans la carrière artistique risquent aussi d'abandonner. Or, il faudrait un vrai travail de profondeur», a-t-il affirmé. Selon ses dires, même les 6 millions de DH de la FNM ne suffisent pas pour tenir. Mais, il faudrait, estime-t-il, au moins, une en-

veloppe budgétaire de 50 ou 60 millions de DH qui peut aider les gens à surmonter cette étape difficile.

Toutefois, pour que les artistes marocains puissent vivre et travailler, il faut aider aussi les structures qui leur donnent la visibilité, a-t-il ajouté. En d'autres termes, la mort des galeries serait terrible pour la scène artistique. «Il ne faut pas réfléchir seulement à court terme mais sur un an ou un an et demi», a-t-il insisté.

De l'urgence de la digitalisation de la culture

Il va sans dire que la crise sanitaire a poussé un certain nombre de professionnels des métiers de l'art à chercher d'autres issues pour donner plus de visibilité à l'art et aux artistes. D'où l'urgence de la digitalisation de la culture.

«Les univers digitaux ont trouvé des solutions pour accompagner la digitalisation de la culture», a indiqué Hicham Daoudi. Selon ce dernier, il est temps d'ouvrir un grand chantier de la digitalisation de la culture. Et d'ajouter : «L'Etat doit investir sur les outils de visibilité de l'art marocain».

Mohamed Mansouri Idrissi, président du SMAPP

«L'arrêt de travail a mis à genoux le secteur des arts plastiques»

Le secteur des arts plastiques ainsi que la profession dans son ensemble ont été touchés de plein fouet par la pandémie. «Le secteur des arts plastiques comme la profession dans son ensemble n'ont pas échappé aux conséquences néfastes comme tous les secteurs professionnels et industriels. L'arrêt de travail et le confinement ont eu le dernier mot pour mettre à genoux toute l'économie nationale, comme dans le monde entier», explique Mohamed Mansouri Idrissi, prési-

dent du Syndicat marocain des artistes plasticiens professionnels (SMAPP). Et d'ajouter : «Notre secteur ne dispose ni de moyens ni d'un organisme, pour mesurer l'importance de l'incidence, à ce stade. Nombre de petites galeries ont baissé les rideaux, les plus importantes ont subi des pertes certaines alors que les artistes qui n'ont pas accès aux galeries ont crié famine».

D'après lui, le secteur culturel en France occupe près de 635 000 personnes à plein

temps, ont vu le chiffre d'affaires baisser de 25%. En matière de perte d'activité, la culture est le 2e grand perdant après le domaine de l'activité de la construction. Quid alors de l'état de santé du secteur dans notre pays ? «Ne disposant d'aucun moyen statistique ni d'unités spécialisées pour fournir des études analytiques, suivre et évaluer le marché de l'art, nous demeurons dans l'aléatoire et les suppositions...», a-t-il affirmé.

Pour la relance post-Covid-19, le président du SMAPP estime que personne ne peut prédire l'avenir. «Il faudrait que les autorités de tutelle prévoient des réunions particulières avec les représentants des artistes, les galeries et les marchands de l'art pour évaluer les dégâts spécifiques à chacun des secteurs, pour réfléchir et débattre ensemble des possibilités adéquates», a-t-il fait savoir. Dans le même sillage, d'après lui, c'est en se penchant sur les problèmes particuliers et en

analysant les moyens disponibles et réalistes avec les concernés que les solutions se font jour. «C'est de ces échanges que la lumière jaillira...», a-t-il indiqué.

Par ailleurs, le SMAPP souhaite que les autorités de tutelle activent l'article 20 de la loi sur le statut de l'artiste particulièrement, la partie concernant l'accès aux prestations et la protection sociale. Ce qui permettrait de remédier à la situation dramatique de nombreux artistes...

Pauvre Culture

Pauvre Culture ! Etant donné qu'elle est la chose la moins partagée dans notre société, ne nous attendons pas à la voir soudain briller au-dessus de nos têtes et bénéficier de l'intérêt qu'elle mérite. Ministre après ministre, «la maison de Halima (la rêveuse) reste en l'état». Ca ronronne et l'escargot s'en va bavant ses sécrétions blanchâtres et translucides. Sans consistance. Sans importance. Car l'essentiel est ailleurs. Ailleurs, Monsieur le Ministre. Encore une fois, vous êtes l'espoir de milliers de créateurs et de professionnels de la Culture. De tout un peuple, en fait.

■ Par Ahmed Massaia

Chaque fois que la création est foudroyée par une quelconque pandémie, qu'elle soit virale, comme c'est le cas aujourd'hui, ou structurelle, comme toujours hélas, on sort «les sous». Histoire de panser les plaies au lieu d'un réveil des consciences tant de la part des pouvoirs publics que de la société civile, un sursaut qui mettrait cette belle Dame qu'on appelle Culture au centre des préoccupations du citoyen pour le bien-être et l'essor de la société, comme un gage de citoyenneté, de démocratie et de droits humains afin de conjurer définitivement cette fragilité chronique qui ne fait guère progresser, de manière substantielle et pérenne, l'expression culturelle dans notre pays. Quand elle est mûrement réfléchie, soutenue, planifiée et célébrée comme il se doit, la Culture devient un sacre, celui de la beauté et de la lumière ; un hymne national qui résonne dans toutes les consciences, de ceux qui la gèrent comme de ceux qui la pratiquent. Pauvre Culture ! Je regarde ces jeunes faisant grise mine devant ce petit virus qui a réussi à mettre au placard leur création et je ne peux m'empêcher d'avoir de la peine pour eux. Pour moi aussi. De n'avoir pu, moi qui ai milité toute ma vie pour la célébration de la Culture en tant que composante essentielle de notre politique nationale, convaincre tous ces responsables de l'importance des expressions culturelles et artistiques dans l'épanouissement de la personne humaine et par conséquent de leur fonction réparatrice. C'est conjoncturel, certes, comme partout dans le monde. Mais chez nous, c'est un autre problème. La Culture mérite mieux que ça, mieux qu'une simple aide, financière et conjoncturelle. Ces artistes n'ont pas besoin d'une « aumône », d'une subvention dérisoire, pour toute une année. Même si, comme tout citoyen, cet artiste doit se nourrir, payer un loyer, faire vivre sa petite famille et vivre décemment pour mieux créer. C'est un droit des plus élémentaires. La Culture est un droit pour tout citoyen, celui qui en fait comme celui qui la consomme. Gérer un département de la Culture dans toutes ses manifestations, créatives, sociales et économiques, est l'acte politique par excellence par lequel une

nation affirme sa volonté de démocratisation, de justice sociale et de nourriture spirituelle. Gérer la Culture par un travail de fonds, une réflexion profonde et pérenne, c'est faire acte de citoyenneté, c'est mettre la Culture au centre des préoccupations des citoyens, des créateurs, des gestionnaires autant que des consommateurs. Elle est l'affaire de tous et concerne tous les domaines de la culture, tous les lieux où elle se manifeste dans la quotidienneté des gens. Les théâtres autant que les centres culturels, les galeries de peinture, les maisons d'édition et les librairies devraient bénéficier d'une vision stratégique à long terme pour ne plus subir à chaque fois la précarité. En faire des lieux de vie, de proximité surtout, car c'est là encore un enjeu de démocratisation. Se peut-il, Monsieur le Ministre ? On exporte nos artistes et nos intellectuels par paquets comme si notre balance culturelle était excédentaire. Une vraie politique culturelle est l'occasion de rendre visible ce qui, en principe, ne l'est pas, de mettre de l'ordre dans ce qui est d'habitude désordre, dirait l'autre. Notre déficit en matière d'éducation artistique et culturelle est énorme. Nous avons créé des établissements de formation dans différents métiers de la Culture dont les objectifs étaient clairs au départ. Et s'ils n'ont pas atteint ces objectifs – une activité théâtrale intense, un public nombreux et diversifié, des lecteurs en nombre croissant, etc., c'est justement à cause de cette politique bancale qui a prévalu jusqu'à présent malgré des efforts entrepris quelquefois par certains ministres férus de Culture. Nous avons cruellement besoin de nos créateurs pour pallier à ces déficits. Le citoyen doit s'habituer à consommer - à se nourrir plutôt - des œuvres de l'esprit car c'est le seul moyen de le mener vers la lumière et l'engagement citoyen. C'est mettre l'action culturelle au centre du processus de la formation de la personnalité humaine. Il faudrait cesser de considérer le citoyen comme un handicapé, un mineur, même si l'un et l'autre font parfois des performances qui étonnent les plus valides et les plus mûres d'entre nous. Cette infantilisation qui perdure est une insulte à l'intelligence humaine. A moins de vouloir à tout prix maintenir le citoyen dans l'ignorance et

l'indigence culturelle pour mieux sévir et dominer. Pauvre Culture ! Oui, on le sait. Personne n'est dupe. La littérature comme le théâtre ou toute autre forme d'expression culturelle et artistique dérangent car ils abordent les questions qui dérangent et titillent ainsi notre entendement. Antonio Gramsci l'avait compris quand il soutenait que «mener une bataille culturelle c'est gagner une bataille politique». Car pour lui, on le sait, la culture est «organiquement» liée au politique et, c'est là, bien entendu, qu'elle devient un danger pour ceux qui craignent la clarté des esprits et le sens critique que procure la Culture. Les artistes et les écrivains ne font pas de politique mais par leur engagement dans la formation des esprits, la promotion des idées, des images et des expressions inédites, c'est-à-dire par l'éveil des sens, du regard et de l'imagination, leurs actes sont alors éminemment politiques. Et dans ce sens, Monsieur le Ministre, ils sont vos partenaires, parfois vos contradicteurs et d'autres fois vos soutiens inconditionnels. Et dans les deux cas, ils accompagnent votre réflexion politique concernant la Culture. La Culture n'est pas un amusement, une chose superfétatoire que l'on ne doit pas prendre au sérieux. Elle est au centre de la construction de la personne humaine. Elle est ce qui reste quand tout disparaît selon l'une des multiples définitions de la Culture. Regardons autour de nous et nous nous rendrons vite compte de la justesse des doléances et du bien-fondé du cri alarmant de ceux qui défendent bec et ongles la Culture. Et qui affirment haut et fort que «la Culture est la solution». Par contre, ceux qui placent la Culture au dernier rang des préoccupations de nos politiques se trompent. La violence que l'on remarque dans les regards et cette laideur qui envahit nos espaces publics, nos comportements inciviques -Corona, mon amour-, témoignent à n'en pas douter de nos défaillances en matière d'éducation artistique et culturelle, même si cela fait sourire plus d'un. Para-i-t-il pas vous, Monsieur le Ministre. Espérons encore une fois. Il y a une responsabilité énorme face à ce défi de la sensibilisation du citoyen, notamment les jeunes, à l'importance de la Culture et des Arts, d'en faire un



enjeu politique, de faire une offre culturelle innovante dans une perspective autant socio-économique que d'éducation, un acte citoyen capable de participer au développement économique et social de notre pays. Hélas, malgré de nombreux efforts pour colmater les brèches, nous n'avons pas encore réussi ni à consolider fortement l'édifice ni à mettre l'action culturelle au centre des

préoccupations de la majorité de la société marocaine, de mettre cet acte de citoyenneté au centre du nouveau modèle de développement si l'on veut réellement que la Culture puisse participer au développement économique et social de notre pays. Et comme disait Maurice Schuman, «la seule faute que le destin ne pardonne pas au peuple est l'imprudence à mépriser les rêves».



Messaoud Bouhcine, président du SMPAD

« La création des industries culturelles nécessite une réglementation de la relation entre l'entreprise et les travailleurs culturels »

Au Maroc, le débat sur les industries culturelles et créatives a occupé ces dernières années une place prépondérante dans les milieux artistiques et culturels.

Pour Messaoud Bouhcine, président du Syndicat marocain des professionnels des arts dramatiques (SMPAD), créer des industries culturelles au Maroc exige en premier lieu l'intervention de l'Etat qui redynamise et renforce l'économie de la culture.

En effet, l'Etat, dit-il, intervient pour atténuer et réduire la charge économique sur les producteurs en particulier et les entreprises artistiques en général parce que, selon ses dires, il

s'agit d'un domaine à risque économique par excellence. En même temps, l'Etat, a-t-il ajouté, contribue à présenter des services culturels aux citoyens. Mais, il faut rappeler, a-t-il précisé, qu'il y a aussi un risque dans le fait de compter uniquement sur l'intervention de l'Etat sans recourir à d'autres éléments et intervenants.

«L'intervention de l'Etat vise à réduire le coût du produit, chose qui est impossible parce que l'entreprise culturelle essaye de bénéficier à travers la vente de son produit sachant que certaines entreprises culturelles essayent de faire leur bénéfice à partir du capital attribué par l'Etat », a-t-il expliqué.

Et d'ajouter : «On ne peut pas aspirer à des industries culturelles dans l'absence de réglementation de la relation entre l'entreprise et les travailleurs culturels, surtout dans le domaine artistique ; plus précisément dans les arts du spectacle ».

En d'autres termes, le produit artistique de l'écrivain, l'artiste... est une collaboration avec l'entreprise qui s'inscrit dans les œuvres de l'esprit, a-t-il fait savoir. «L'Etat et les entreprises culturelles doivent veiller à la réglementation et la régularisation des relations contractuelles dont les aspects sociaux avec les travailleurs culturels en ce qui concerne la réalisation des

œuvres culturelles mais aussi tout ce qui concerne leurs exploitations à travers les droits d'auteur et les droits voisins », a-t-il indiqué.

D'après Messaoud, une nécessité d'intervention de tous les acteurs et intervenants culturels est primordiale.

«L'entreprise ne peut pas créer toute seule la culture, et l'Etat ne pourrait pas travailler uniquement avec l'entreprise sans penser à la réglementation de la relation entre l'entreprise et les travailleurs artistiques soit en ce qui concerne la réalisation des œuvres artistiques réglementée par le statut de l'artiste et la régularisation de la situation sociale des artistes. », conclut-il.



Entretien avec Neila TAZI, présidente de la Fédération des Industries culturelles et créatives

«La culture souffre et le potentiel créatif est freiné»

C'est un constat. La crise inédite de la covid-19 a mis à genoux la culture et les arts au Maroc. En effet, la Fédération des industries culturelles et créatives de la CGEM (FICC) a estimé l'impact économique de la pandémie sur le secteur des industries culturelles et créatives (ICC) à 2 milliards de dirhams. «Le secteur est très fortement impacté mais il s'avère que les prévisions sont encore plus inquiétantes que nous le pensions», a révélé Neila TAZI, présidente de la Fédération des Industries culturelles et créatives. Et d'ajouter : «La crise de la Covid-19 a révélé au grand jour les freins structurels que connaît le secteur des ICC au Maroc, mais elle représente aussi une réelle opportunité de transformation, de réforme, pour poser les bases de la construction d'une réelle économie des ICC». Face à cette réalité parlante et interpellante, le secteur des ICC a besoin plus que jamais d'une véritable structuration afin de créer une réelle économie créative. «Nous devons créer les conditions de l'émergence d'une réelle économie créative et d'un marché qui sera amené à se développer», a-t-elle fait savoir. Ainsi, selon Neila TAZI, les difficultés que rencontre l'Etat actuellement pour le soutien des secteurs les plus impactés par cette crise du coronavirus devraient inciter à encourager les initiatives à travers le mécénat qui représente un relai important pour le financement du secteur des industries culturelles et créatives, et pour la production en règle générale. Entretien.

Al Bayane : La Fédération des industries culturelles et créatives de la CGEM (FICC) a estimé l'impact économique de la crise de la covid-19 sur le secteur à 2 milliards de dirhams. A vrai dire, ces pertes énormes ont mis à nu l'ensemble du secteur des industries culturelles et créatives (ICC) dont le grand nombre des métiers et des activités souffrent de l'informel. D'abord, comment évaluez-vous la gestion de cette crise inédite par le ministre de la tutelle ?

Neila TAZI : Le secteur est très fortement impacté mais il s'avère que les prévisions sont encore plus inquiétantes que nous le pensions. Bien que les musées et les bibliothèques soient autorisés depuis quelques jours à 50% de leur capacité, en réalité le secteur est à l'arrêt depuis 4 mois et sans visibilité quant à une date de reprise. Les activités culturelles et événementielles sont toujours suspendues puisqu'il est interdit de réunir du public. Je vous laisse imaginer la sévérité de l'impact économique pour plus de cent mille artistes et personnes qui travaillent directement dans ce secteur, ainsi que pour les entreprises et l'ensemble de l'écosystème composé de centaines de prestataires. Ce secteur en résilience permanente depuis des décennies a montré la grande vulnérabilité de nombreux acteurs qui le composent et qui sont toujours sans protection sociale. Il s'agit là des artistes, des techniciens et des travailleurs indépendants. La crise de la covid-19 a révélé au grand jour les freins structurels que connaît le secteur des ICC au Maroc, mais elle représente aussi une réelle opportunité

de transformation, de réforme, pour poser les bases de la construction d'une réelle économie des ICC. Le ministre est face à ces défis et ces opportunités, il a fait preuve d'une réelle écoute depuis sa récente nomination et nous sommes confiants dans sa volonté de conduire des changements.

A votre avis, est-il temps pour structurer le secteur des ICC ? Pour ce faire, quelles sont vos propositions ?

C'est un secteur qui dans le monde emploie 30 millions de personnes. Bien évidemment que c'est le moment ! D'autant plus que le Maroc est en quête d'un nouveau modèle de développement pour déployer son plein potentiel, libérer ses énergies, soutenir ses compétences, créer de la croissance et des emplois, réduire les inégalités. Il se trouve que ce secteur est porteur de grandes opportunités mais pour les saisir il nous faut une volonté ferme et une gouvernance forte au sein de l'exécutif, des partis et des élus. Nous avons besoin de synergies intersectorielles, de dispenser des formations adéquates, de faciliter l'acte d'entreprendre dans ces filières très attractives pour les jeunes. Nous devons créer les conditions de l'émergence d'une réelle économie créative et d'un marché qui sera amené à se développer. La dimension créative et culturelle est transversale, elle est essentielle dans l'éducation et la formation des jeunes, dans les rapports humains, elle est un atout pour le tourisme et le développement des territoires, elle est une source de fierté pour notre diplomatie et de rayonnement pour notre pays. Nous devons encourager la créativité, renforcer les compétences, améliorer les lois et la fiscalité existantes, renforcer le statut des travailleurs, recenser les acteurs des différentes filières et surtout agir vite et de concert pour préparer les générations de demain. Nous devons enfin innover et saisir l'opportunité offerte par l'économie numérique et digitale.

Qu'en est-il de la convention signée par la FICC avec le Ministre de la Culture, de la Jeunesse et de Sports afin de renforcer le partenariat public-privé ?

La convention signée entre le ministère de tutelle et la FICC en juin 2019 vise à développer les bases d'une coopération efficace entre le ministère et la fédération en faveur de la structuration et du développement du secteur des ICC au Maroc. Créer les conditions d'un dialogue autour de la stratégie à adopter, la dynamisation des ICC sur le plan régional et la consolidation d'une vision commune pour le rayonnement de la culture et de la valorisation de nos talents et de notre patrimoine. C'est dans ce cadre que nous avons organisé les 1ères Assises des Industries Culturelles et Créatives, les 4 et 5 octobre dernier à Rabat qui ont réuni 600 personnes et abouti à 20 recommandations.

La culture, vivant depuis des années entre vents et marées, a souffert de l'absence d'une vision claire, efficace et efficiente. Que pro-

posez-vous pour mieux booster ce secteur transversal ?

La culture souffre et le potentiel créatif est freiné. La culture est l'expression de l'humanité, de sa créativité. La créativité est au cœur de la modernité et d'un monde en évolution perpétuelle, elle encourage l'innovation et transmet une image de dynamisme. Il est donc urgent de changer la manière d'aborder ces sujets, d'adopter une approche holistique de la question. Il faut pour cela changer le regard qui est porté sur le secteur, convaincre dans la sphère politique et économique que la culture est une des bases essentielles du développement durable d'un pays. Le développement des ICC nécessite un solide partenariat entre les secteurs public et privé, une stratégie ambitieuse, et la mise en œuvre d'un plan d'action concret impliquant fortement la société civile. Cela passera nécessairement par le déploiement des moyens financiers nécessaires, l'adaptation des lois et de la fiscalité, l'incitation et l'encouragement de l'initiative privée, l'aménagement et l'administration efficace d'espaces pour accueillir les acteurs du secteur, et surtout des synergies sectorielles.

Le vide juridique, une loi sur le mécénat entre autres, dans certains champs culturels et artistiques freine parfois le développement de toute la chaîne. Est-il temps de se pencher sur ce grand chantier ?

Les difficultés que rencontre l'Etat actuellement pour le soutien des secteurs les plus impactés par cette crise du coronavirus devraient inciter à encourager les initiatives à travers le mécénat qui représente un relai important pour le financement du secteur des industries culturelles et créatives, et pour la production en règle générale. Il nous manque une loi sur le mécénat et le président de la Chambre des Députés l'a lui-même souligné lors de la cérémonie d'ouverture des assises d'octobre. Nous travaillons actuellement sur les bases d'un texte qui prendra en considération les spécificités et les potentialités du Maroc, car il est important d'élaborer des approches qui répondent à nos spécificités. Il existe aussi d'autres mécanismes de financement à développer tel que le « Crowdfunding », le financement collaboratif, qui offre 3 possibilités, le prêt, l'investissement en capital et le don. Le texte a été voté en février dernier par la Chambre des Députés, il doit encore être soumis à la Chambre des Conseillers.

Pensez-vous que ce secteur spécifique a besoin à la fois d'une législation et une fiscalité adéquates afin de créer une économie génératrice de revenus ?

La FICC et ses membres militent dans ce sens. Le Conseil économique social et environnemental a également émis cette recommandation en 2016 dans un avis intitulé « l'économie de la culture ». Nous portons ce plaidoyer là où il est possible de faire avancer ces idées. C'est à ce titre que nous avons forte-

ment sensibilisé lors des dernières assises de la fiscalité en mai 2019 qui ont permis d'inscrire la culture dans les recommandations à prendre en compte dans la loi cadre de programmation fiscale à venir. La PLF 2020 a réduit de 20 à 10% le taux de TVA sur les achats de billets de spectacle, de musée, de cinéma etc... ce n'est bien sûr qu'un début mais la dynamique est lancée. Il est important d'encourager l'accessibilité à la culture par une offre à la fois de qualité et à un prix abordable pour le plus grand nombre. C'est ce qui permettra la création d'un marché, d'un modèle économique plus stable et rentable pour les artistes, de former le public et les créateurs des générations à venir.

Peut-on parler aujourd'hui d'une véritable industrie culturelle au Maroc ?

Nous préférons parler d'industrie culturelle et créative qui se caractérise par la double nature, culturelle et donc génératrice de valeurs, de sens et d'identité, et économique génératrice de richesse et d'emploi. Mais c'est un secteur qui se caractérise aussi par une demande et des comportements du public difficiles à anticiper, et la nécessaire de prise de risque. Mais il ne faut pas chercher à éliminer ce risque car il est consubstantiel de ces industries.

Il faut au contraire dynamiser cette prise de risque qui s'appuie sur le rôle central du producteur, de l'entrepreneur, des professionnels... Il est nécessaire de faire évoluer les métiers et tout l'écosystème qui favorise le développement d'une économie des ICC où toutes les filières de la création doivent trouver les conditions de leur émergence.

A votre avis, quel avenir pour le secteur culturel et artistique après cette crise inédite ?

La culture en général et la protection du patrimoine en particulier constituent des facteurs essentiels pour le développement d'un pays, d'une ville, d'un quartier. Ils participent tous deux à l'édification d'une société à la fois ancrée et ouverte.

Durant cette pandémie du coronavirus s'est produite une réelle prise de conscience de l'importance du secteur créatif et culturel en tant que facteur de résilience. Lors du confinement nous nous sommes tous tournés vers les arts, le cinéma, la musique, la lecture et les médias. Mais pendant cette même crise nous avons assisté à la destruction de plusieurs biens de notre patrimoine tels que le café maure de la Kasbah des Oudayas à Rabat, la Villa Mauvillier des années 30 à Casablanca. Ces actes sont en complète contradiction avec les ambitions du Maroc. Le passage par une crise aussi inédite et chargée d'enseignements devrait logiquement inciter acteurs et décideurs à accélérer et unir les efforts pour soutenir ce secteur essentiel. La réalité est que nous avons besoin d'un « état d'urgence culturelle et patrimoniale » si nous voulons stopper la destruction de notre patrimoine et fixer de manière claire les conditions de l'éclosion de nos talents.



Mehdi Qotbi, président de la FNM

«Il serait indispensable de réfléchir à un nouveau modèle culturel inclusif, innovant et créatif»

Al Bayane : La culture et les arts ont été fragilisés par la pandémie. En fait, quelles sont les mesures qui ont été prises par la Fondation nationale des musées pour sauver le secteur muséal ?

Mehdi Qotbi : Cette crise a fortement impacté le secteur culturel et notamment les musées qui sont fermés depuis plus de quatre mois. A la Fondation Nationale des musées, nous avons poursuivi nos efforts pour mener à bien notre mission qui est de maintenir un lien avec les Marocains, malgré le confinement imposé par le gouvernement. Nous avons privilégié les rapports avec le grand public à travers une communication complètement digitale, en apportant la culture chez les gens avec un musée virtuel qui regroupe l'ensemble de nos expositions événements car l'essence même de l'art est le partage. Durant le confinement, les équipes ont travaillé à l'organisation des expositions futures mais aussi à l'ouverture de nos prochains musées réhabilités pour un déconfinement culturel spécial.

Comme vous le savez, la crise due au Coronavirus a mis à nu l'ensemble du secteur culturel et artistique dont le grand nombre des métiers et des activités souffrent de l'informel. D'après vous, est-il temps de structurer ce secteur dont les retombées seront bénéfiques sur l'économie nationale ?

Le secteur muséal n'est pas à l'abri de la crise inédite ayant frappé les quatre coins de la plante. En effet, les musées ont fermé leurs grandes portes au public suite aux mesures prises par le gouvernement pour endiguer la pandémie. « Cette crise a fortement impacté le secteur culturel et notamment les musées qui sont fermés depuis plus de quatre mois. A la Fondation Nationale des musées, nous avons poursuivi nos efforts pour mener à bien notre mission qui est de maintenir un lien avec les Marocains, malgré le confinement imposé par le gouvernement », nous explique le président la Fondation nationale des musées, Mehdi Qotbi. Il va sans dire que la crise sanitaire a mis à nu le secteur culturel ainsi que la profession dans son ensemble. D'où l'urgence de penser à un nouveau modèle culturel répondant aux attentes des professionnels et acteurs des métiers artistiques. « Tous ces métiers de l'art (Peintres, sculpteurs, illustrateurs, conservateurs de musées, écrivains, musiciens, cinéastes...) ont besoin d'un accompagnement et de soutien de la part des institutions concernées car ces artistes et leurs créations sont les témoins de notre époque, les gardiens de notre identité. Il serait, à mon sens, indispensable de réfléchir à un nouveau modèle culturel inclusif, innovant et créatif », affirme le président de la FNM.

Le secteur culturel et artistique regorge d'une multitude de métiers qu'il faut préserver et valoriser tant ils sont essentiels à notre culture et à notre patrimoine. Peintres, sculpteurs, illustrateurs, conservateurs de musées, écrivains, musiciens, cinéastes...

Tous ces métiers de l'art ont besoin d'un accompagnement et de soutien de la part des institutions concernées car ces artistes et leurs créations sont les témoins de notre époque, les gardiens de notre identité. Il serait, à mon sens, indispensable de réfléchir à un nouveau modèle culturel inclusif, innovant et créatif.

Afin de venir en aide aux artistes et aux secteurs culturels touchés par la covid-19, la FNM débloquent une enveloppe budgétaire de 6 MDH avec l'appui du ministère de la Culture, de la jeunesse et des sports qui a octroyé un budget de 2 MDH. Qu'en est-il de cette initiative ?

Depuis sa création, la Fondation Nationale des musées s'est engagée à mettre en valeur le patrimoine national et à soutenir les arts et les artistes. Cette initiative, portée aujourd'hui à 8MDH grâce à la contribution solidaire du ministère de la Culture et de la Jeunesse et des Sports, vise à soutenir ce secteur fragilisé par la crise sanitaire et à renforcer la cohésion sociale par l'acquisition d'œuvres d'art d'artistes

marocains. Par cette action, nous souhaitons soutenir et encourager l'émergence de la scène artistique marocaine.

Quelles sont les grandes lignes de votre programmation pour la reprise ?

Nous souhaitons vraiment marquer notre retour sur la scène culturelle avec une programmation résolument marocaine. Nous avons prévu une exposition inédite qui retracera deux courants qui ont marqué la scène artistique marocaine : le moderne et le contemporain.

Cette exposition proposera, pour la première fois, un parcours des artistes des écoles qui ont marqué ces courants au Maroc, tels que Miloud Labied, Fatima Hassan, Farid Belkahlia, Mohamed Melehi, Kacimi... Les œuvres qui seront exposées proviennent des collections du ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports et de l'Académie du Royaume du Maroc. En parallèle à ce rendez-vous historique, nous proposerons également une exposition hommage au peintre Jilali Gharbaoui. Par ailleurs, la Fondation nationale des musées poursuit son ancrage dans les régions. Tanger sera enrichie d'un nouveau musée à la rentrée prochaine, ainsi que deux nouveaux musées ouvriront après restauration ; le musée du patrimoine à Tétouan et celui de la musique à Meknès.

Art de la décoration esthétique

Lahoucine Kassi, un artiste flamboyant !

« Depuis son enfance, Lahoucine Kassi se lançait dans les chemins de l'art au plus noble du terme. Natif dans la capitale du Souss, dans un quartier populaire de la première station balnéaire du royaume, il grandissait progressivement avec les premières sensations artistiques au sein de l'association Anouar Souss. »

■ Saoudi El Amalki

Sous les créations du grand maître du théâtre de feu Abdolkader Ababou, il commençait à confectionner les accessoires et objets dont les comédiens faisaient usage dans les pièces, tels Mustapha Houmir, Aziz El Farouki, Lahoucine Echaabi, Amina Dou et bien d'autres. Tout au long de cette époque de grande découverte de l'art, sous ses multiples facettes, Lahoucine Kassi apprenait également, dans cette somptueuse structure associative, les valeurs du sérieux, de la ponctualité et de la perfection.



Ce début était pour lui, un immense prélude pour ces dons qu'il allait faire éclater plus tard, dans l'art de décoration, en particulier. Il n'a pas été dans un institut d'apprentissage ni

dans une école académique. Mais, il a appris le métier ou plutôt forgé sa passion pour l'art décoratif dans le tas. Autodidacte à souhait, il gagne la confiance de tout son entourage et

s'adonne à son ouvrage en y insufflant amour et adoration. Petit à petit, il se fait un nom dans cet univers de splendeur qui lui tient tant à cœur. Il s'en alla faire exploser son savoir de l'art décoratif dans les plus prestigieux show-rooms, toujours à la conquête du beau. Lahoucine Kassi est un amateur inné de la sobriété dans ses trouvailles, du cœur dans le travail et de la dextérité dans la finition. Il construit des merveilles dans les résidences et fait procurer aux foyers de la satisfaction et de l'admiration. Il se distingue dans la manipulation parfaite du chêne et de l'ébène, du fer et du forger, de la plante et de la fleur, de la toile et du portrait, du parquet et de la fontaine, de la couleur et de la lumière... Lahoucine Kassi ne sait guère tricher, ni mentir, encore moins tromper, dans ses rapports avec autrui, ce qui lui confère à jamais, une crédibilité sans faille et une mutualité sans entaille.

Malgré tout ce brio dont il entoure ses ébauches, il opte pour la discrétion et ne cherche point à se faire remarquer, aussi bien dans son train de vie que ses chefs-d'œuvre qu'il enfante avec soin et affection. Il se fait aussi décorer dans les épreuves de décoration

auxquelles il prend part, un peu partout dans le royaume et hors du pays, en gardant toujours la tête sur les épaules et les pieds sur terre. Lahoucine Kassi n'est jamais partisan de la mode en vogue pendant un laps de temps qui passe sans laisser d'empreintes, telle la musique passagère dont l'effet s'effrite très vite. « Je suis adepte de l'art pur et sain qui reste dans la continuité et qui ne perd jamais de sa notoriété. L'art est avant tout de la sincérité et la création », nous confie-t-il. Le sens de la créativité a toujours été une préoccupation pour cet artiste qui cherche constamment à donner de la sève et de la vitalité à ses productions artistiques. Il a horreur du copié-colé qui anéantit l'art et avilit son auteur. Lahoucine Kassi conquiert alors le cœur de tous ceux qui connaissent et valorisent son art, de par sa bonne foi et sa loyauté qu'il distribue sans compter. Sa réputation fait tâche d'huile, puisque son art dépasse les frontières et prend d'assaut les communautés reculées. Un artiste qui fait la fierté des mordus de l'art noble, issu des fibres du cerveau et des tripes du corps. Lahoucine Kassi, un artiste qui mérite tous les éloges...

Réunions de travail à Paris entre Mehdi Qotbi et Roselyne Bachelot

Relance de la coopération entre les musées français et marocains



« La relance post-confinement de la coopération et de la collaboration entre les musées français et marocains a été au centre de réunions de travail tenues, mercredi et jeudi à Paris, par le président de la Fondation nationale des musées du Maroc (FNMM), Mehdi Qotbi. »

Ainsi, M. Qotbi a eu plusieurs réunions avec des responsables de musées français, le Président de l'Institut du Monde arabe, Jack Lang, ainsi qu'avec la nouvelle ministre française de la Culture, Roselyne Bachelot. Une réunion de travail a rassemblé le président de la FNMM et des responsables du musée du Louvre pour fixer une nouvelle date pour l'exposition Eugène Delacroix, reportée pour cause de la pandémie du Covid-19. Cette exposition, la première du genre dans le Monde arabe et en Afrique, qui devait se tenir du 8 avril au 1er juillet 2020 au Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain (MMVI) de Rabat, aura lieu le 5 avril 2021. Pour rappel, le président de la FNMM et le président du Musée du Louvre, Jean-Luc Martinez avaient signé en juin 2019 une convention-cadre pour l'organisation d'une exposition exceptionnelle sur ce grand peintre français.

L'idée de cette exposition, qui sera conçue spécialement pour le Maroc, pays où ce peintre de génie a séjourné pendant plusieurs mois en 1832 et qui est resté pour lui une source d'inspiration durant toute sa vie, est de présenter à la fois des peintures de Delacroix mais aussi des objets marocains ramenés par le peintre en France. Le président de la FNMM a tenu, en outre, une réunion avec le nouveau président du musée Quai Branly, Emmanuel Kasarhérou, sur la formation du personnel muséal. Avec le président de l'IMA, Jack Lang, le prési-

dent de la FNMM a évoqué la possibilité d'une exposition de Jean Besancenot, l'un des grands photographes au monde. A cet égard, M. Qotbi a manifesté un fort intérêt à sa collection consacrée au Vivre ensemble au Maroc qui a été et qui demeure une terre de tolérance. Une exposition de ce célèbre photographe sur "Les juifs du Maroc, 1934-1937", se tient, par ailleurs, du 30 juin 2020, jusqu'au 2 mai 2021 au Musée d'Art et d'Histoire du judaïsme à Paris. Cette exposition rencontre, elle aussi, un franc succès.

Le président de la FNMM a tenu également une réunion de travail avec le président du Centre Pompidou, Serge Lasvignes, pour échanger sur une future exposition d'œuvres d'artistes marocains.

Reçu, jeudi, par la nouvelle ministre de la Culture Roselyne Bachelot, M. Qotbi s'est félicité d'un "entretien riche et prometteur d'une future collaboration féconde entre les musées marocains et français".

La ministre française de la Culture, qui a exprimé son admiration et son amour pour le Maroc, a accepté le principe de venir participer à l'inauguration officielle de l'exposition Eugène Delacroix. Elle a également affirmé qu'elle appuie et va toujours appuyer la coopération et la collaboration entre les musées français et marocains.

"Les différents responsables avec lesquels j'ai eu des réunions de travail ont unanimement salué le travail accompli par la Fédération nationale des musées du Maroc, durant cette pandémie. Et nous avons été tous d'accord pour affirmer que la culture aujourd'hui est essentielle pour notre quotidien et qu'il faut donner tous les moyens pour la faire prospérer", a déclaré M. Qotbi à la MAP, tout en exprimant sa satisfaction que le grand projet de l'exposition Eugène Delacroix a été reconduit au Maroc. Il s'agit là d'"un grand événement" qui aura lieu le 5 avril 2021, au Maroc, s'est félicité le président de la FNMM.



CESSION DE BIENS IMMOBILIERS AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/2020

Le Crédit Agricole du Maroc lance un appel d'offres ouvert sur offre de prix pour la cession de plusieurs lots de biens immobiliers présentés comme suit :

N° Lot	Ville	Désignation	Titre Foncier	superficie (m²)	Adresse
Lot 01	RABAT EL MENZEH	Villa R+1	55716-38	190	RTE DE ZAERS, BASSATINE EL MENZEH
Lot 02	BERRECHID	Villa R+1	19335-53	246	LOT N°125 LOTISSEMENT EL FATH BERRECHID
Lot 03	CASABLANCA	Local Commercial	117707-07	95	18, RUE D'ALGÉRIE CASABLANCA
Lot 04	CASABLANCA	Appartement	117711-07	117	18, RUE D'ALGÉRIE CASABLANCA
Lot 05	CASABLANCA	Appartement	11250-46	199	RUE TAHA HOUSSINE IMM 11 APT 6 GAUTIER CASABLANCA
Lot 06	CASABLANCA	Plateau bureau	88322-01	97	N° 55, BOULEVARD ZERKTOUNI CASABLANCA

Le dossier de soumission portant le numéro de l'appel d'offre, du lot et du titre foncier avec la mention « CONFIDENTIEL » doit être présenté sous pli fermé et scellé et déposé à la Direction Centrale Gestion du Patrimoine contre décharge au plus tard le **04 Aout 2020** à 16h00 à l'attention du :

CREDIT AGRICOLE DU MAROC - Direction Centrale Gestion du Patrimoine - Rue Abou Faris Al Marini, Hassan - Rabat.

Le dossier de soumission présenté par lot séparé, doit obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (selon le modèle fourni) dûment renseigné avec la signature légalisée,
- Une caution de 1 % du montant de chaque offre de prix sous forme de caution bancaire ou de chèque barré libellé au profit du Crédit Agricole - du Maroc (cette caution étant restituée pour les offres non retenues),
- Le soumissionnaire peut postuler pour un ou plusieurs lots.
- Chaque lot fera l'objet d'une caution bancaire à part.

Pour tout complément d'information, retrait de l'acte d'engagement et visite des lieux, contactez :
Direction Centrale Gestion du Patrimoine - Tél : 05 37 26 92 92 / 05 37 21 70 05 / 05 30 17 80 25
Mail : azeroual@creditagricole.ma